

MARCHE MONDIALE DES FEMMES



Actions 2010

Cahier des revendications

Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Avril 2010



PRODUCTION

Coordination :

Ève-Marie Lacasse, FFQ

Rédaction :

Marie-France Benoit, CSN

Nesrine Bessaïh, l'R des centres de femmes

Alexa Conradi, FFQ

Marie-Thérèse Forest, Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie-et-des-Iles

Carole Henry, Au bas de l'échelle

Nicole Jetté, Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Chantal Locat, CSQ

Joanne Ottereyes et Émilie Grenier, Femmes Autochtones du Québec

Carole Benjamin et Lorraine Desjardins, Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec

Révision :

Michèle Asselin

Correction d'épreuves et mise en pages :

Josée Desrosiers, CSN

Le logo de la Marche mondiale des femmes a été conçu par Rouleau/Paquin Design Communications © 1998

Ce cahier a été réalisé grâce à la contribution du programme « Placer l'égalité au cœur de la diversité de la diversité » du Secrétariat à la condition féminine.

Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Avril 2010

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
I- CHAMP D’ACTION « TRAVAIL DES FEMMES : AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES ».....	11
LE DROIT À UN SALAIRE DÉCENT : LE SALAIRE MINIMUM	18
LE DROIT À L’AIDE SOCIALE.....	19
II - CHAMP D’ACTION « BIEN COMMUN ET ACCÈS AUX RESSOURCES »	26
LE DROIT À LA SANTÉ ET À DES SERVICES SOCIAUX	28
LE DROIT À L’ÉDUCATION.....	26
LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN	35
LE DROIT À L’EAU	36
L’ÉNERGIE ÉOLIENNE	39
III - CHAMP D’ACTION « VIOLENCE ENVERS LES FEMMES »	41
EN MATIÈRE DE PRATIQUE PUBLICITAIRE.....	42
EN MATIÈRE D’ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ DANS UNE PERSPECTIVE DE RAPPORTS ÉGALITAIRES, NON SEXISTES ET NON HÉTÉROSEXISTE	44
IV - CHAMP D’ACTION « PAIX ET DÉMILITARISATION »	49
V - CHAMP D’ACTION « REVENDICATION DES FEMMES AUTOCHTONES »	56
CONCLUSION	58



INTRODUCTION

L'année 2010 sera une autre année marquante pour le mouvement des femmes. Avec les femmes du monde, nous poursuivrons notre marche pour contrer la pauvreté et la violence faite aux femmes. Nous serons mobilisées à la grandeur du Québec, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes. Nous réclamerons, haut et fort, des actions concrètes et urgentes des gouvernements du Québec et du Canada.

Toujours en marche!

... la marche mondiale des femmes est commencée depuis des millénaires. Nous venons de très loin et nous ne sommes pas encore arrivées à destination...¹

Lorsque la FFQ a lancé l'idée d'une marche mondiale des femmes, c'était certainement un projet fou, un pari risqué. Le pari a été tenu! Au-delà des gains obtenus en réponse aux multiples revendications portées lors des grandes mobilisations, le mouvement des femmes du Québec en est ressorti plus fort, plus solidaire que jamais. Et ce, en dépit du ressac antiféministe! Après quinze années de rencontres nationales et internationales, d'organisation d'actions et de marches (sous plusieurs formes), le mouvement des femmes au Québec a établi un rapport de force. Tous les mouvements sociaux reconnaissent cet apport considérable à l'avancement de nombreuses luttes. Nous avons approfondi notre analyse de l'impact de la mondialisation sur les femmes et sur la société. Notre solidarité avec les femmes du Sud s'est resserrée comme jamais auparavant.

Mais nous avons encore du pain sur la planche si nous voulons véritablement continuer d'améliorer l'ensemble des conditions de vie et de travail de toutes les femmes! Au Québec, comme partout dans le monde, c'est par l'action incessante des féministes que nous avons obtenu des gains : droit de vote, droit à l'éducation, droit à la santé, droit au travail salarié, etc. C'est pourquoi, fortes de notre unité et des alliances construites avec divers groupes sociaux, nous croyons toujours pertinent de poursuivre notre engagement dans le réseau de la Marche mondiale des femmes.

La Marche mondiale des femmes : une grande histoire

Mais d'où vient cet attachement à la Marche mondiale des femmes? Pourquoi organiser encore une marche dans toutes les régions du Québec en 2010?

Pour répondre à ces questions, il faudrait écrire de longs textes afin de présenter l'histoire de la Marche mondiale des femmes au Québec et expliquer toutes les revendications pour lesquelles nous avons investi tant d'énergie. Cette brève introduction ne pourra pas rendre compte de tout le travail accompli, ni rendre hommage à toutes ces femmes engagées depuis plus de 15 ans. Il s'agit donc d'une synthèse des principaux faits marquants, des grandes orientations et des revendications

¹ PEDNAULT, Hélène, *Manifeste pour la Marche mondiale des femmes au Québec*, octobre 2000



portées tout au long de ces années. Celles qui voudraient obtenir plus d'informations peuvent se référer aux principaux sites Internet contenant toute l'information pertinente.²

De la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté à la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Lorsque le projet d'une Marche mondiale des femmes a été mis en branle, rappelons-nous qu'il existait déjà une Coalition nationale des femmes contre la pauvreté depuis 1994. Coordonnée par la FFQ, cette coalition a organisé la Marche « Du pain et des roses ». Après la marche, elle a continué de se réunir. Naturellement, c'est cette coalition qui a assumé le mandat de la Marche mondiale des femmes au Québec. Elle a ajouté la question de la violence faite aux femmes à son premier mandat. C'est en 2003, lors du Congrès d'orientation de la FFQ, que le nom de la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté et la violence a été changé pour celui de Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes. Pourquoi la Coordination du Québec et non la Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes? Parce que nous avons été sensibles à la demande des femmes autochtones qui se définissent comme étant issues de diverses nations autochtones vivant au Québec. Pour elles, il était plus facile de s'identifier à la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes. La FFQ en assume toujours la coordination et y exerce son leadership.

La genèse

En 1995, la FFQ coordonnait une première grande marche québécoise féministe : la Marche « Du pain et des roses ». Pendant dix jours, du 26 mai au 4 juin, 850 femmes marchent 200 km vers le Parlement à Québec pour faire reculer la pauvreté des femmes. Le 4 juin, 15 000 personnes accueillent les marcheuses. Elles portent 9 revendications :

- la mise en œuvre d'un programme d'infrastructures sociales
- la hausse du salaire minimum
- la création de programmes d'insertion ou de réinsertion à l'emploi
- l'accès à des programmes de formation
- le gel des frais de scolarité et l'augmentation des bourses aux étudiantes et étudiants
- l'adoption d'une loi sur l'équité salariale
- la réduction de la période de parrainage par leur mari pour les femmes immigrantes
- la mise en place d'un système de perception automatique des pensions alimentaires avec retenue à la source
- la création de logements sociaux.

Cette mobilisation sans précédent nous a permis de faire des gains importants. Pensons à la mise en place de programmes d'infrastructures sociales³; à l'instauration du système de perception

² Réf. : Fédération des femmes du Québec : www.ffq.qc.ca et Marche mondiale des femmes : www.marchemondialesdesfemmes.org

³ Contribution de 225 millions de dollars sur 5 ans pour l'économie sociale ainsi que la mise sur pied d'un comité d'orientation provincial, formé majoritairement de représentantes de groupes de femmes, pour conseiller le gouvernement. Cinq ans plus tard, on parle plutôt d'économie sociale que d'un programme d'infrastructures sociales. Ceci représente certainement le gain le plus controversé. Réf. : « 4 juin : *Du pain et des roses* », <http://www.ffq.qc.ca/marchequbec/actions/gains.html>



automatique des pensions alimentaires⁴; à l'adoption de la Loi sur l'équité salariale⁵ – adoptée à la suite d'une remarquable mobilisation des mouvements syndical et féministe, notamment lors de la « Vigile des femmes à Québec⁶ »; la durée du parrainage conjugal passe de 10 à 3 ans; et l'accès aux programmes sociaux pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale et familiale⁷. Le salaire minimum a été augmenté de 0,45 \$, la plus importante hausse du salaire minimum depuis plusieurs années. Le taux général du salaire minimum est passé de 6 \$ à 6,45 \$ l'heure. C'était quand même trop peu et décevant. Nous demandions 8.50 \$ l'heure⁸.

Les premiers pas vers la mise en place d'une marche mondiale

C'est pendant la Marche « Du pain et des roses » que l'idée d'entreprendre une Marche mondiale des femmes pour marquer le début du XXI^e siècle a germé dans l'imaginaire de militantes québécoises et de déléguées de plusieurs pays du Sud venues marcher avec les Québécoises. La FFQ a relevé le défi! Inspirée par la réussite de cette formidable mobilisation, elle lance l'idée lors du Forum mondial des ONG, forum parallèle de la IV^e Conférence mondiale de l'ONU se tenant à Beijing en Chine en 1995.

Mondialisation, désengagement de l'État, montée de la droite, des fondamentalismes et de l'antiféminisme, c'est dans ce contexte mondial, dont les échos résonnaient jusqu'au Québec, qu'est née la Marche mondiale des femmes. Dans une telle conjoncture, la nécessité de poursuivre nos luttes avec les femmes du monde s'est avérée un enjeu fondamental. À la mondialisation des marchés, nous allions opposer la mondialisation de nos solidarités!

⁴ Le 16 mai 1995, quelques semaines avant le départ de la Marche, résultat du travail acharné des groupes de femmes pendant dix ans, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*. Par cette décision, le gouvernement créait le Programme de perception des pensions alimentaires. La Loi est entrée partiellement en vigueur le 1er décembre 1995. Elle s'applique dans son ensemble depuis le 16 mai 1996. Source : *La perception des pensions alimentaires La retenue à la source*, ministère du Revenu du Québec, 2003.

⁵ « Adoptée en 1996 à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec, la Loi sur l'équité salariale s'inscrit dans le prolongement du droit fondamental à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle met en œuvre le droit à un salaire égal pour un travail équivalent, prévu par la Charte des droits et libertés de la personne. La Loi entend éliminer la discrimination salariale systémique qui accorde un traitement salarial inéquitable aux femmes en tant que groupe social parce que l'on estime que la valeur de leur travail est moindre. » Source : Louise Marchand, présidente, Commission de l'équité salariale, 2009.

⁶ Le 2 juin 1996, la FFQ organise une vigile durant laquelle des centaines de femmes encercleront le Parlement à Québec. Elles y passeront la nuit entière! L'objectif : faire pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il agisse dans le sens de trois des neuf revendications portées par la marche « [Du pain et des roses](#) » concernant l'équité salariale, l'aide sociale et le salaire minimum.

⁷ « En acceptant de réduire la durée du parrainage pour les époux, le Québec – imité en 2002 par le Canada – entendait «favoriser l'intégration et l'émancipation des femmes immigrantes et éliminer le lien de dépendance en cas de violence conjugale», explique Jacques Robert, sous-ministre adjoint au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI). En effet, les personnes parrainées sont des femmes dans 61 % des cas. Généralement, c'est leur mari qui les fait venir au pays, en s'engageant à subvenir à leurs besoins pendant trois ans. Jusqu'à ce qu'elles obtiennent la résidence permanente, ce qui peut prendre nombre de mois, elles vivent une phase d'extrême vulnérabilité : plusieurs n'ont droit ni au travail ni à l'assurance-maladie, et si leur conjoint retire son offre de parrainage, elles sont expulsées du pays. » Réf. : BEAULIEU, Nicole, SAINT-HILAIRE, Mélanie, *Sexistes, les lois d'immigration?* Gazette des femmes, Vol. 26, no 5, Mars-Avril 2005.

⁸ « 4 juin : *Du pain et des roses* », <http://www.ffq.qc.ca/marchequbec/actions/gains.html>



Au retour de Chine, divers comités se mettent en place. On contacte des groupes de femmes dans le monde entier par le biais des organisations québécoises de solidarité internationale. L'idée a pris racine. Cinq ans plus tard, la Marche mondiale des femmes mobilisait 6000 groupes, de mars à octobre 2000, dans 161 pays et territoires! Cinq millions de signatures⁹ seront déposées à l'ONU!

Les actions de l'an 2000

En 1998, lors d'une première rencontre internationale à Montréal, 140 déléguées de 65 pays adoptent une plate-forme de revendications internationales qui seront portées lors des actions de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000¹⁰.

Au Québec, nous marcherons, dans toutes les régions du Québec, pour soutenir 21 revendications, structurées en quatre blocs distincts :

- instaurer des programmes pour lutter contre la pauvreté et la violence (campagne d'éducation pour contrer la violence, accès à des ressources pour les femmes victimes de violence, financement des groupes des communautés culturelles, accès aux études, à des cours de français pour les néo-Québécoises, mise en place d'un grand chantier de logement social)
- redistribuer la richesse pour améliorer les conditions de vie (imposition fiscale progressive, régime universel d'allocations familiales, barème plancher d'aide sociale, augmentation du salaire minimum, améliorer le régime des rentes du Québec)
- éliminer la discrimination envers toutes les femmes (lutte contre les discriminations vécues par les lesbiennes, accès à des services pour les femmes des communautés culturelles, autochtones, handicapées, lutte contre la violence à l'égard des « travailleuses » du sexe)
- établir des lois pour le respect des droits des femmes (adoption d'une loi-cadre contre la pauvreté, amendements aux normes du travail, protection des aides familiales, révision des lois ayant trait à la violence, réduction du temps de parrainage de 10 ans à 3 ans).

La réponse à nos revendications a été décevante. Nous avons obtenu quelques gains mitigés particulièrement pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Le gouvernement s'engage à arrimer la politique familiale avec l'ensemble des politiques sociales, mais n'accorde aucune augmentation des allocations familiales, pas même pour les familles pauvres. On annonce un projet de loi sur l'accès à l'égalité qui est un pas dans la bonne direction, mais qui ne reconnaît pas l'existence de problèmes spécifiques des femmes racisées, autochtones et handicapées. L'augmentation de dix sous du salaire minimum a été reçue comme une gifle. Et c'est 2 ans plus tard que nous obtenions l'adoption d'une loi-cadre pour contrer la pauvreté, soit le 13 décembre 2002, alors que le gouvernement du Québec adoptait la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette campagne a été menée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

⁹ Le 8 mars 2000 s'amorçait une vaste campagne internationale de signature des cartes d'appui de la Marche mondiale des femmes afin de démontrer l'ampleur de l'appui aux revendications; de témoigner de la solidarité des femmes du monde et pour exiger de l'ONU et de ses États membres des mesures concrètes pour :

- *éliminer la pauvreté et assurer un partage équitable de la richesse mondiale entre les riches et les pauvres, les hommes et les femmes;*
- *éliminer la violence faite aux femmes et assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.*

(Texte de la carte d'appui adressée à Kofi Annan, alors Secrétaire générale des Nations Unies)

Le 17 octobre 2000, près de dix mille femmes venues de partout à travers le monde formeront une longue chaîne humaine et déposeront au siège des Nations Unies à New York les 5 millions de signatures recueillies.

¹⁰ Réf. : http://www.marchemondiale.org/revendications/index_html/fr/base_view



Nous aussi avons marché pour revendiquer l'élimination de la discrimination à l'égard des lesbiennes dans les lois, règlements, politiques et services. La mobilisation s'est maintenue, sans relâche, avec tous les groupes de défense des droits des lesbiennes et des gais. En juin 2002, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation. Ainsi sont reconnus les conjointes de même sexe et le droit à la parentalité pour les lesbiennes. Une grande victoire! Le mariage homosexuel est légalisé à travers le Canada depuis l'adoption de la Loi sur le mariage civil en juillet 2005.

Cependant, les gains réalisés sont loin d'avoir été à la hauteur de notre mobilisation. Du 9 au 14 octobre 2000, plus de 40,000 femmes et hommes, dont une très grande majorité de femmes, ont participé à des marches locales, régionales ou au rassemblement montréalais du 14 octobre, la plus grosse manifestation féministe jamais tenue au Québec! Les femmes ont exprimé leur colère au lendemain des réponses gouvernementales, dénonçant avec vigueur l'insensibilité du gouvernement Bouchard. Et nous nous sommes engagées à poursuivre notre mobilisation.

Un mouvement devenu irréversible!

La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 a été un moment de solidarité historique. Au lendemain de la vaste mobilisation internationale à New York, le 17 octobre 2000, des déléguées de toutes les régions du monde se sont réunies pour faire un premier bilan. Elles se sont alors engagées à perpétuer cette solidarité extraordinaire, en continuant de partager et d'approfondir nos analyses de la pauvreté et de la violence faite aux femmes, en continuant d'agir ensemble. Dans ce monde où triomphent les inégalités, nous allons opposer notre solidarité mondialisée!

Depuis, le premier rendez-vous international à Montréal en 1998, il y a eu six autres rencontres internationales : New York, États-Unis, 2000 — Montréal, Québec, 2001 — New Delhi, Inde, 2003 — Kigali, Rwanda, 2004 — Lima, Pérou, 2006 — Vigo, Galice (Espagne), 2008.

Depuis 2001, ce n'est plus le Québec qui coordonne la Marche mondiale des femmes. Un Comité international assure désormais les suivis et coordonne les actions mondiales. Il est composé de représentantes élues lors des rencontres internationales en provenance des différentes régions du monde. Également, le Secrétariat international qui assumait la coordination de la Marche sur le plan mondial, d'abord basé au Québec, passe le relais en 2006 à la Coordination nationale du Brésil qui a accepté de prendre la relève. Ces changements de leadership témoignent bien de la vigueur du réseau de la Marche!

La Marche mondiale des femmes est devenue un mouvement irréversible d'actions féministes rassemblant des groupes et organisations de la base œuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes.

Une nouvelle action mondiale en 2005

En 2003, lors de la quatrième rencontre internationale à New Delhi en Inde, la Marche mondiale des femmes s'engage à réaliser une action mondiale en 2005 et adopte un plan d'action jusqu'en 2005. Ce plan propose l'élaboration et l'adoption d'une Charte mondiale des femmes pour l'humanité et une marche à relais. Une proposition du Québec!



Adoptée le 10 décembre 2004 au Rwanda, la Charte mondiale des femmes. Elle présente 31 affirmations s'articulant autour des valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de paix. La Charte propose de construire un monde où l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et les exclusions n'existent plus; un monde dans lequel la diversité, les droits et libertés de toutes et de tous sont respectés.

En 2005, la Charte a traversé 56 pays et territoires. Au Québec, c'est le 7 mai que nous avons accueilli le relais. Près de 15 000 personnes se sont mobilisées! Transmise de main en main à travers une chaîne humaine de plus de 2000 femmes, la Charte mondiale des femmes pour l'humanité a été portée devant le Parlement à Québec.

Inspirées de la Charte mondiale, nous avons identifié des revendications axées sur les 5 valeurs portées par la Marche mondiale des femmes :

- l'égalité, par une politique globale en matière de condition féminine et le maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine
- la liberté, par une entente avec le fédéral pour protéger les femmes migrantes victimes de trafic et empêcher toute expulsion ou déportation lorsqu'elles dénoncent les abus dont elles sont victimes
- la solidarité, à travers la couverture des besoins essentiels des personnes à l'aide sociale et aux prêts et bourses
- la justice, avec la fin des disparités de traitement pour les travailleuses atypiques et le statut de salariée pour les personnes sur des mesures d'intégration au travail
- la paix, à travers une grande campagne de sensibilisation et d'éducation sur dix ans contre la violence envers les femmes.

Nous avons obtenu l'adoption de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et de son plan d'action – adopté en décembre 2006 – dans laquelle on y confirme notamment : les rôles et mandats du Secrétariat à la condition féminine et du Conseil du statut de la femme; des mécanismes de coordination de plusieurs ministères visant l'appui aux migrantes victimes de trafic; la création d'un comité de travail qui a permis de comprendre les pratiques des agences de placement; une campagne médiatique en matière de violence conjugale qui n'abordera que la violence conjugale et s'échelonne sur trois ans. Des avancées. Par contre, les résultats sont nuls quant à la lutte contre la pauvreté. Notre bilan politique des actions de 2005 souligne le « déficit démocratique » du gouvernement québécois et son « manque réel de volonté » pour faire reculer la pauvreté des femmes au Québec.

2007-2008 : campagne pour l'autonomie économique des femmes

« Sortir de la pauvreté est un choix de société », voilà le message qu'ont lancé haut et fort des centaines de femmes, le 31 mai lors d'une manifestation devant le Parlement à Québec. Cette manifestation était le point culminant de la Campagne pour l'autonomie économique des femmes menée par la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes. Près de 600 femmes ont encerclé le Parlement, formant une longue chaîne humaine, colorée par de nombreux chandails, qui provenaient des quatre coins du Québec, sur lesquels des femmes avaient illustré ce qui limite leur autonomie économique et ce qu'elles réclament. Elles réclamaient de toute urgence :



- la hausse du salaire minimum à 10,43 \$ l'heure afin qu'une personne rémunérée au salaire minimum qui travaille 40 heures par semaine ait un revenu annuel équivalant au seuil de faible revenu, avant impôt, établi par Statistique Canada pour une personne seule en 2007;
- la pleine indexation des prestations d'aide sociale et la gratuité des médicaments pour toutes les personnes dont les revenus sont inférieurs à 13 267 \$ par année (mesure du panier de consommation établi par Statistique Canada en 2007); la totalité des pensions alimentaires versées aux enfants, qu'elles ne soient plus soustraites des prestations d'aide sociale, ni calculées dans les prêts et bourses, et qu'elles soient exclues du calcul pour l'aide au logement et à l'aide juridique.

Une action retentissante! Encore une fois, l'État a fait la sourde oreille. Cependant, le 4 novembre 2008, la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, annonçait la pleine indexation des prestations d'aide sociale versées aux ménages aptes au travail, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009. Une bataille menée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et le Collectif pour un Québec sans pauvreté, appuyée par la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes.

Prochaine étape : une marche mondiale en 2010!

L'action de 2010 s'articulera autour des 4 grands champs d'action, découlant du plan d'action stratégique de la Marche mondiale des femmes : travail; bien commun; violence; paix et démilitarisation¹¹.

L'action mondiale se déroulera du 8 mars au 17 octobre 2010, chaque pays tenant compte de ses conditions climatiques. C'est le 8 mars 2010 que seront lancées les actions internationales. Toutes les coordinations nationales seront appelées à organiser des actions pour souligner ce lancement. Au Québec, après consultation des membres de la Coordination du Québec, par le biais d'un sondage effectué en septembre 2008, il a été convenu que nous marcherons pendant 5 jours, soit du 12 au 17 octobre. Pour clôturer les actions de 2010, des déléguées des cinq continents se rendront le 17 octobre en République démocratique du Congo. Pendant ce temps, autour du monde, des actions simultanées se réaliseront afin de témoigner de notre solidarité avec toutes les femmes qui vivent dans un pays en conflit.

Nous avons entrepris une vaste consultation pour déterminer les revendications que nous porterons au Québec, en lien avec les 4 champs d'action et pour préciser les scénarios d'action. Inspirées des expériences des années antérieures, nous avons développé une stratégie politique différente : mieux cibler les revendications en restreignant leur nombre. De plus, nous voulons obtenir des gains bien concrets et faire reculer l'agenda néolibéral du gouvernement.

Voici dans les pages suivantes l'argumentaire qui présente chacune des revendications de 2010.

¹¹ Réf. : Plan d'action stratégique adopté à la VI^e Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes, Pérou, juillet 2006, www.marchemondialedesfemmes.org



I- CHAMP D'ACTION

« TRAVAIL DES FEMMES : AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES »

Pour arriver un jour à instaurer une pleine égalité économique entre les femmes et les hommes voire entre les femmes elles-mêmes, plusieurs mesures seront nécessaires. Le mouvement féministe porte et continuera de porter diverses revendications pour combattre les discriminations systémiques vécues par les femmes, notamment :

- ◆ la non-récupération des pensions alimentaires pour enfants auprès des familles prestataires de la sécurité du revenu et leur non-comptabilisation dans le calcul des prêts et bourses pour les parentEs-étudiantEs, le calcul de l'aide au logement et l'accessibilité à l'aide juridique¹²
- ◆ des investissements importants en matière de logements sociaux, communautaires et coopératifs¹⁴
- ◆ l'accès des femmes dans les métiers majoritairement masculins¹⁶
- ◆ la mise en place d'une véritable politique de conciliation famille-travail-études : le maintien et la consolidation d'un réseau public de services de garde à contribution réduite (centres de la petite enfance et services de garde en milieu scolaire)¹⁷
- ◆ l'amélioration globale du Régime des rentes du Québec afin qu'il joue mieux son rôle d'assurer une continuité de revenu après la retraite, notamment pour les mères et les aidantes qui se retirent du marché du travail pour donner des soins à leurs enfants et à leurs proches¹³
- ◆ l'adoption de modifications à la Loi sur la santé et la sécurité du travail pour inclure la couverture obligatoire des aides familiales par leurs employeurs au régime d'indemnisation et ce, sans égard au statut d'immigration ni à la validité du permis de travail¹⁵
- ◆ un meilleur encadrement du travail atypique pour assurer aux travailleuses l'égalité de traitement en entreprise et l'accès aux mêmes droits : à la CSST, à l'assurance-emploi, aux congés de maternité et parentaux et au Régime des rentes du Québec¹⁸

¹² Réf. : Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, www.fafmrq.org

¹³ Réf. : Afeas, www.afeas.qc.ca et Fédération des femmes du Québec, www.ffq.qc.ca

¹⁴ Réf. : Front d'action populaire en réaménagement urbain, www.frapru.qc.ca

¹⁵ Réf. : Association des aides familiales du Québec, www.aafq.ca

¹⁶ Réf. : Action travail des femmes, www.atfquebec.ca et Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), www.femmesautravail.qc.ca

¹⁷ Réf. : Coalition pour la consolidation des services de garde et des services aux familles

¹⁸ Réf. : Au bas de l'échelle, www.aubasdelechelle.ca



- ◆ l'adoption de mesures pour reconnaître les compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes et le respect des programmes d'accès à l'égalité (PAE) qui ont pour objectif d'éliminer la discrimination systémique dont sont de façon générale victimes certains groupes sur le marché du travail (femmes, minorités visibles et culturelles, autochtones et personnes handicapées)²⁰
- ◆ au chapitre de l'équité salariale : une stratégie pour atteindre les travailleuses non-syndiquées, ainsi que l'encadrement et le suivi du maintien de l'équité salariale là où elle a été réalisée une première fois¹⁹
- ◆ la refonte en profondeur du régime fiscal de façon à réduire les iniquités, à assurer plus de cohésion dans les programmes de transfert, particulièrement ceux ayant un grand impact sur les femmes et les familles à faibles revenus²¹

Ce sont tous des instruments indispensables pour lever la barrière de la pauvreté des femmes.

Les groupes de la CQMMF appuient et continueront d'appuyer les groupes porteurs des multiples revendications en vue d'accroître l'autonomie économique des femmes.

Après consultation avec les groupes membres de la CQMMF et après une réflexion portant sur la conjoncture au Québec, nous convenons de retenir deux seules revendications sous le champ d'action « autonomie économique des femmes ».

Avec la marche de 2010, nous voulons agir pour faire reculer la pauvreté visant les plus pauvres de notre société. Nous souhaitons améliorer les conditions de vie des plus exclues de notre société en ayant accès à des conditions de vie décentes de même qu'en améliorant les conditions salariales des travailleuses par l'accès à un travail décent. Tout un défi, particulièrement dans le contexte actuel où les gouvernements réfèrent à des valeurs néolibérales. C'est pourquoi nous agissons sur les problèmes les plus urgents!

Nous revendiquons : l'accès à un travail décent par la hausse substantielle du salaire minimum et des conditions de vie décentes pour toutes les personnes à l'aide sociale

Ce sont les deux clefs essentielles sur lesquelles nous devons faire des gains de façon importante.

¹⁹ Réf. : Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), www.femmesautravail.qc.ca

²⁰ Réf. : Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, www.femmesautravail.qc.ca et Fédération des femmes du Québec, www.ffq.qc.ca

²¹ Réf. : Fédération des femmes du Québec, www.ffq.qc.ca et L'R des centres de femmes du Québec, www.rcentres.qc.ca



QUEL EST LE PROBLÈME?

La pauvreté des femmes et leur manque d'autonomie économique découlent de choix politiques et économiques que nous effectuons chaque jour en tant que société. La fin de la pauvreté des femmes n'est pas une question de charité, mais bien une question de droits des femmes et de droits humains.

Les femmes disposent, en moyenne, de 30 % de revenus de moins que les hommes, et ce, dans toutes les catégories d'âge. Elles sont plus nombreuses à occuper des emplois précaires, non syndiqués et sans fonds de pension et se retrouvent ainsi plus pauvres une fois arrivées à la retraite, n'ayant pas contribué autant aux régimes de protection sociale comme la Régie des rentes du Québec. De plus, les femmes immigrantes, racisées et celles vivant avec un handicap sont aussi particulièrement touchées par les problèmes de pauvreté. Cette pauvreté spécifique prend également racine dans des choix politiques et sociaux comme la non-reconnaissance des diplômes et des compétences ou encore le refus d'adapter les milieux de travail pour permettre aux femmes handicapées de mettre leurs talents au service de la société.

L'autonomie économique des femmes

L'autonomie économique des femmes fait référence tant à l'autonomie financière des femmes, qu'à l'ensemble des programmes de sécurité sociale, ou ce que l'on appelle les politiques sociales.

Les politiques sociales représentent une forme d'intervention directe ou non directe de l'État, indispensable pour faire face aux problèmes sociaux contre lesquels une société doit se prémunir, notamment comme la maladie, la perte d'autonomie, le chômage, le crime, etc., ainsi que les problèmes qui peuvent découler de réalités sociales telles que la vieillesse, la mise au monde d'enfants, etc. Il est de la responsabilité de l'État de prendre les moyens nécessaires pour que le développement économique s'opère dans le cadre d'une éthique de développement social, responsable et durable qui reconnaît les divers types de contribution à la richesse collective et prévient, ou empêche la constitution de différentes formes d'exclusion et de discrimination²².

Les femmes sont plus pauvres que les hommes parce qu'elles effectuent une plus grande part du travail non rémunéré.

Le patriarcat cantonne les femmes à des rôles de reproduction et considère qu'elles sont « par nature » portées à s'occuper des autres. Pourtant, il n'y a pas grand-chose de naturel là-dedans. En effet, la socialisation est différente selon les sexes : les attentes de la société par rapport à une femme sont différentes de celles par rapport à un homme. Les rôles sociaux différents attribués aux femmes et aux hommes ont un impact important sur les revenus des femmes et sur leur place dans le marché du travail²³.

La notion de travail continue trop souvent de référer uniquement au travail salarié et d'exclure le travail domestique ou celui lié aux soins des enfants ou des proches dépendants ainsi que toute autre activité bénévole de service à la communauté. Le travail gratuit, non reconnu, est encore

²²FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, *Plate-forme politique*, 2007

²³L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC, *La Pauvreté : une décision politique*, 2006



largement le lot des femmes et le partage des tâches au sein de la famille demeure toujours inégal. C'est ce que l'on nomme le travail invisible des femmes.

Par exemple, les femmes constituent 80 % des aidantes dites « naturelles »²⁴. Pourtant, les proches aidantes ne sont pas naturellement portées à aider les autres. Les femmes sont socialisées à remplir ces fonctions qui ne sont ni rémunérées ni valorisées par d'autres moyens.

Les femmes sont plus pauvres que les hommes à cause des secteurs d'activités dans lesquels elles travaillent.

La socialisation des femmes, telle que promue par le système patriarcal, ne les prépare pas à occuper des fonctions de dirigeantes dans un marché du travail basé sur des valeurs de compétition et de performance. À l'inverse, la socialisation valorise ce type de comportement chez les hommes. Les femmes pour leur part auront tendance à choisir leur carrière en fonction du service rendu aux autres. C'est pourquoi les femmes se retrouvent majoritairement dans les secteurs de la santé, des services sociaux, des services et de la vente²⁵. Même dans les secteurs privilégiés par les femmes, on les retrouve plus souvent dans des postes subalternes, moins bien payés et moins valorisés²⁶. Ainsi dans les 10 emplois présentant le plus grand nombre de femmes en 2001, on retrouve en première place les secrétaires, suivies des emplois de vendeuses dans la vente au détail et de caissières²⁷; des secteurs peu rémunérateurs!

De plus, les femmes sont plus durement touchées par les coupes dans les services sociaux parce que :

- ◆ elles sont majoritaires dans les secteurs des services sociaux et des services de santé²⁸; elles sont donc les premières à voir leurs emplois disparaître ou se précariser et
- ◆ elles prennent soin de ceux et celles qui sont laissés pour compte par les services (enfants, proches en perte d'autonomie, etc.).

Dans le contexte actuel de mondialisation capitaliste et patriarcale, l'industrie manufacturière, où l'on embauche beaucoup de femmes et de femmes immigrantes, s'effondre complètement à cause des délocalisations de la production des compagnies dans des zones franches où elles n'ont pas à payer d'impôts, et où les normes du travail sont minimales ou inexistantes.

Quant au secteur du commerce de détail, il offre principalement des emplois précaires et au salaire minimum.

Les femmes sont plus pauvres que les hommes à cause du statut de leur emploi.

- ◆ Les femmes occupent 70 % des emplois à temps partiel²⁹.

²⁴ DUCHARME, Francine, *Famille et soins aux personnes âgées, enjeux, défis et stratégies*, Beauchemin, Chenelière Éducation, 2006.

²⁵ L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC, *La pauvreté : une décision politique*, 2006.

²⁶ CIAFT, *La valeur du travail des femmes et l'équité salariale*, 2006.

²⁷ CIAFT, *L'équité salariale au Québec : Un droit inconnu chez les travailleuses non-syndiquées*, 2005.

²⁸ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Les 20 principales professions féminines et masculines*, - 95 % des éducatrices de la petite enfance, 86 % des institutrices et 91 % des infirmières sont des femmes -2001.

²⁹ ICREF, *Les femmes et la pauvreté*, 3^e édition, Ottawa, 2005



- ◆ En 2006, les femmes sont syndiquées dans une proportion de 37 % contre 42 % chez les hommes³⁰
- ◆ Les femmes sont championnes du travail précaire et atypique

Dans les 20 dernières années, la progression de l'emploi féminin total (tous secteurs confondus) repose principalement sur l'augmentation des emplois précaires de tous types occupés par des femmes. En effet, les femmes occupent la majorité des emplois atypiques, précaires, qui n'offrent pas les mêmes protections sociales ni les mêmes avantages sociaux que les emplois à temps plein. Le temps partiel est la facette la plus connue des emplois précaires, mais ceux-ci incluent plus largement tout emploi non standard, comme les mesures et programmes d'employabilité, le travail temporaire à durée déterminée, le travail avec les agences de placement ou le travail autonome³¹.

Cette réalité est partagée par les femmes du Nord et du Sud. En effet, ici comme ailleurs, la libéralisation entraîne une multiplication des situations d'emploi. Cette multiplication croissante des formes de travail comprend des formes « archaïques » de travail dans lesquelles les femmes sont majoritaires (travail à domicile, sous-traitance, travail au noir, etc.)³². Ainsi, l'augmentation notable de la participation des femmes au marché du travail en Amérique latine va de pair avec celle de la précarisation de l'emploi. Les efforts menés afin d'intégrer les femmes dans le monde salarié comme égales des hommes n'ont pas véritablement réussi. On assiste plutôt, à l'heure actuelle, à une convergence vers le développement d'un modèle féminin d'emploi caractérisé par la flexibilité qui engendre insécurité et précarité. C'est ce même modèle qui domine dans les politiques de migration, comme le Programme des aides familiales résidentes, par exemple. Bref, la détérioration de la qualité de l'emploi aura des conséquences différentes sur les hommes et sur les femmes. Pour comprendre la situation actuelle, il nous faut donc considérer l'interdépendance du capitalisme néolibéral, du patriarcat et du racisme. Et que cela s'exprime dans nos analyses et revendications!³³

Les femmes sont plus pauvres que les hommes à cause des revenus qu'elles touchent

- ◆ Suivant les années, les femmes occupent entre 60 % et 70 % des emplois au salaire minimum alors qu'elles occupent 46 % des emplois en général³⁴. De plus, plusieurs femmes gagnent des salaires à peine plus élevés que le salaire minimum.
- ◆ Le taux d'emploi³⁶ des femmes issues de minorités visibles et des femmes immigrantes est plus bas que le taux
- ◆ Pour des emplois équivalents et à temps plein, à compétence égale, les femmes touchent 70 % du salaire des hommes³⁵.
- ◆ Le revenu moyen des femmes issues de minorités visibles est plus bas que le revenu moyen des femmes en général, soit

³⁰ GROUPE DES 13, *Plate-forme pour l'égalité des femmes Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des femmes entre elles : engagements pour une société juste et solidaire*, février 2007

³¹ Ibid.

³² DEL CASTILLO, Isabel Yépez, *L'emploi des femmes en Amérique latine*, in, *Regards de femmes sur la globalisation*, sous la direction de Jeanne Bisilliat, Éd. Karthala, 2003.

³³ BOURRET, Gisèle, *Femmes au travail... atypique*, À bâbord!, décembre. 2004/janvier 2005.

³⁴ AU BAS DE L'ÉCHELLE, *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi*, 2006.

³⁵ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Revenu moyen d'emploi*, 2001.

³⁶ Proportion des femmes qui travaillent par rapport à l'ensemble des femmes.



d'emploi de l'ensemble des femmes³⁷.
À cause du racisme et du manque de reconnaissance des expériences et des diplômes obtenus à l'étranger, ces femmes sont doublement discriminées sur le marché du travail.

17 321 \$ par année³⁸, ce qui reste sous le seuil de faibles revenus établi par Statistiques Canada.

- ◆ De nombreuses femmes âgées et à la retraite vivent une grande pauvreté liée, notamment, au fait qu'elles n'ont pas été assez longtemps sur le marché du travail pour cotiser suffisamment à la Régie des rentes du Québec. La rente de plusieurs femmes ne leur permet pas de sortir de la pauvreté et de vivre dignement.

Aussi, malgré un rétrécissement important des écarts entre les femmes et les hommes au niveau de la participation au marché du travail et des revenus, et parce qu'elles assument encore la plus grande part du travail ménager et des soins aux personnes, les femmes continuent :

- ◆ d'afficher des taux de pauvreté plus élevés pendant la vie active et à la retraite;
- ◆ d'avoir davantage besoin de transferts gouvernementaux, notamment l'aide sociale, les prestations pour enfants, les prestations de maternité et parentales, la Pension de la sécurité de la vieillesse et le Supplément au revenu garanti;
- ◆ d'avoir davantage besoin des programmes publics pour elles-mêmes et pour leurs enfants (ex. : pensions, services de santé, etc.) puisqu'elles peuvent rarement compter sur les programmes et régimes privés.³⁹
- ◆ de recevoir moins que les hommes des programmes d'assurance sociale qui visent à remplacer le revenu de travail, notamment l'assurance-emploi, le Régime de pension du Canada ou le Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ) et les régimes d'assurance des accidents et maladies du travail;

QUELQUES AUTRES ENTRAVERES À L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Le droit à la pleine pension alimentaire versé à nos enfants

Les pensions alimentaires versées aux enfants sont considérées comme des revenus pour le « parent gardien » par l'aide sociale, l'aide au logement, les prêts et bourses et l'aide juridique. Ce faisant, Québec détourne 46,5 millions \$ par année aux enfants pauvres du Québec en coupant les prestations d'aide sociale, les prêts et bourses et l'aide au logement du montant versé en pensions alimentaires. Le gouvernement ne permet à ces familles que de toucher 100 \$ par mois de la pension alimentaire pour enfant versée par le parent non gardien, et ce peu importe le nombre d'enfants présents. L'État prive ainsi des milliers d'enfants québécois vivant en situation de pauvreté d'une partie importante de leur pension alimentaire, simplement parce que le parent avec

³⁷ MOISAN, Lise, *Une île, une ville, 27 arrondissements, des réalités multiples*, CRDIM, 2002

³⁸ CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Des nouvelles d'elles*, 2005.

³⁹ ROSE, Ruth, *Sortir les âgées de la pauvreté, de la violence et de la discrimination : un choix de société*, Mémoire présenté dans le cadre de la « consultation publique sur les conditions de vie des aînés », FFQ, 2007



lequel ils vivent — le plus souvent leur mère — doit avoir recours à l'aide sociale ou aux prêts et bourses!

Or, tous les autres enfants du Québec peuvent bénéficier pleinement de leur pension alimentaire, puisque celle-ci n'est plus comptabilisée aux fins d'impôts dans le revenu du parent gardien. Que le gouvernement du Québec impose une double taxe sur le dos des enfants les plus démunis est une situation complètement aberrante! On espère sincèrement que le gouvernement va régler cette incohérence sociale dans le prochain plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Le droit au logement

Les problèmes de logement constituent une des manifestations majeures de la pauvreté des femmes. Les femmes locataires sont plus pauvres que les hommes dans la même situation. Ainsi, le revenu médian des ménages ayant une femme comme principale source de revenus est inférieur de 7500 \$ par année à celui des hommes. C'est ce qui explique que le pourcentage de locataires consacrant un pourcentage trop élevé de leur revenu au loyer soit plus élevé chez les femmes. En 2006, 260 950 ménages dont le principal soutien financier était une femme, c'est-à-dire 40,1 %, d'entre eux, payaient plus que la norme de 30 % de leur revenu en loyer. Chez les hommes, ce pourcentage est de 30,8 %. Par ailleurs, pour 112 780 femmes, représentant 17,3 % de l'ensemble, c'est plus de la moitié du revenu qui passe au loyer.

Pendant ce temps, les femmes demeurent également aux prises avec la rareté de logements locatifs qui affecte à des degrés divers presque tous les centres urbains du Québec. À l'échelle du Québec en 2009, le taux de logements inoccupés n'est que de 2,4% dans les logements de trois chambres à coucher et plus, ce qui est loin du taux d'équilibre fixé à 3 %. Les familles, en particulier celles à revenu faible et modeste, sont les principales victimes de cette pénurie.

Cette rareté est propice à la discrimination dont sont notamment victimes les mères de famille et les femmes appartenant à une minorité visible. La pénurie a aussi des effets particulièrement dramatiques pour les femmes victimes de violence conjugale. Des femmes hébergées dans des maisons d'hébergement ne peuvent en sortir parce qu'elles ne trouvent pas un logement convenable à un prix qu'elles puissent payer. Pendant ce temps, d'autres femmes qui ont un urgent besoin d'être hébergées sont condamnées à attendre, au risque de rester dans des situations de violence.

De plus en plus de femmes vivent l'itinérance. Une étude menée auprès des personnes fréquentant les ressources d'hébergement à Montréal montre que 42 % des femmes qui perdent leur logement se retrouvent à la rue, contre seulement 32 % chez les hommes⁴⁰. Itinérantes ou non, les femmes seules ou avec des enfants, qui vivent de la discrimination dans l'accès au logement, de la grande pauvreté quand elles ont payé leur loyer, ou qui se maintiennent dans des situations de violence faute de pouvoir en sortir, sont fragilisées socialement. Leur santé est menacée.

⁴⁰ Marie-Marthe Cousineau, Centre international de criminologie comparée, « *Portrait de la clientèle fréquentant les refuges pour itinérants en saison froide* » — novembre 2005



Des mesures urgentes s'imposent!



Le droit à un salaire décent : le salaire minimum

En 2010, pour que le revenu annuel d'une personne qui travaille 40 heures par semaine soit équivalent au seuil de faible revenu avant impôt, établi par Statistique Canada pour une personne seule, le salaire minimum devrait être fixé à 10,69 \$ l'heure.⁴¹

Malgré les deux hausses successives du salaire minimum (de 0,50 \$ l'heure en 2008 et en 2009) et l'augmentation de 50 ¢ annoncée pour le 1^{er} mai 2010, les personnes rémunérées au taux du salaire minimum, même en travaillant 40 heures par semaine, n'arrivent toujours pas à se sortir de la pauvreté. À 9,50 \$ l'heure pour 40 heures, le salaire annuel est 19 760 \$, soit 11 % en deçà du seuil de faible revenu pour une personne seule avant impôt.

EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES?

Actuellement, les femmes occupent encore la plus grande part du travail au salaire minimum. Elles occupent plus de 60 % des emplois au salaire minimum, alors qu'elles ne représentent que 46 % de la main-d'œuvre. De plus, 30 % des personnes qui gagnent le salaire minimum sont le soutien principal de leur famille⁴² et environ 30 % des personnes qui travaillent à temps plein, pour un salaire horaire de moins de 10 \$, font partie de ménages pauvres⁴³. Une majoration importante du salaire minimum viendrait donc améliorer la situation d'un nombre considérable de femmes puisqu'elles sont surreprésentées dans les emplois à bas salaires.

En 2008, près de 196 000 personnes travaillaient au salaire minimum. 90 % des emplois au salaire minimum se trouvent dans des secteurs à prédominance féminine — dans les secteurs des services et principalement au niveau du commerce de détail, de l'hébergement et de la restauration qui sont très peu syndiqués⁴⁴. Plus de 90 % des personnes rémunérées au salaire minimum sont non-syndiquées. Elles sont donc sans rapport de force face à l'employeur et dépendent essentiellement du gouvernement pour voir leur situation s'améliorer. En ce qui a trait à la syndicalisation, encore aujourd'hui les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'occuper un emploi syndiqué. Le taux de présence de tels emplois se fixant, en 2006, à 41,7 % chez les premiers contre 38,7 % chez les secondes⁴⁵. La couverture syndicale varie aussi selon la taille des entreprises et les secteurs d'activité économique. Les plus hauts taux de syndicalisation se trouvent dans les secteurs où une forte proportion de personnes salariées de l'État est observée. Lorsque l'on examine les secteurs à plus faible couverture syndicale (moins de 30 %), les données de 2004 indiquent que ce sont les

⁴¹ Le seuil de faible revenu avant impôt pour une personne seule était de 22,171 \$, en 2008.

⁴² Compilation de l'Institut de la statistique du Québec, à partir de l'enquête sur la population active de Statistique Canada, mars 200.

⁴³ SAUNDERS, Ron. *Does a rising tide Lift All Boats? Low-paid Workers in Canada*, Canadian Policy Research Network, Ottawa, mai 2005

⁴⁴ STATISTIQUE CANADA *Enquête sur la population active*, traitement par la Commission des normes du travail, 2007

⁴⁵ ISQ, *Travail et rémunération, Annuaire québécois des statistiques du travail : Portrait des principaux indicateurs du marché du travail 1998-2006*, vol. 3, no 1, Gouvernement du Québec, 2006



secteurs où l'on retrouve la grande majorité des femmes : commerce de détail (20 %), finance, assurances, immobilier et location (19,6 %), hébergement et services de restauration (11,3 %).

QUELLES SONT LES SOLUTIONS?

Déjà en 1995, la Marche « Du pain et des roses » portait une revendication pour la hausse du salaire minimum. La ministre du Travail de l'époque, Louise Harel annonçait, à la suite de cette marche, une hausse de 0,45 \$ de l'heure pour 1995 suivie d'une 2^e hausse de 0,25 \$ l'heure en 1996. Ces hausses étaient insuffisantes, mais tout de même plus importantes que toutes celles des années qui avaient précédé la marche. En 2000, la Marche mondiale des femmes réclamait une hausse substantielle du salaire minimum pour combattre la pauvreté des femmes. La hausse accordée de 0,10 \$ a été reçue comme une gifle, d'autant plus qu'il s'agissait de la première hausse en plus de 2½ ans. En 2005, la Marche mondiale des femmes a, quant à elle, choisi la lutte contre la disparité de traitement pour améliorer les conditions de travail des femmes. Mais la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes a repris la revendication pour la hausse du salaire minimum dans sa campagne de 2007-2008 pour l'autonomie économique des femmes.



Malgré les deux hausses récentes du salaire minimum, il ne faut pas abandonner la bataille. Cette revendication est appuyée par un grand nombre de personnes au Québec. Plus de 100 000 personnes ont déjà appuyé cette revendication avec la signature de la pétition du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Il s'agit de forcer le gouvernement à assurer aux travailleuses et aux travailleurs des conditions de vie décentes.

L'augmentation du salaire minimum a également des incidences, souvent oubliées, qui dépassent l'amélioration des conditions salariales des personnes qui travaillent au bas de l'échelle. Elle offre la possibilité de créer un nouvel espace pour revoir certains barèmes, et ainsi permettre d'améliorer la situation économique des personnes prestataires de la Sécurité du revenu ou bénéficiaires du régime des rentes du Québec.

Nous revendiquons une mesure urgente : hausser le salaire minimum

L'augmentation du salaire minimum à 10,69 \$ l'heure, afin que les personnes rémunérées au salaire minimum qui travaillent 40 heures par semaine aient un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu avant impôt établi par Statistique Canada pour une personne seule.

Le droit à l'aide sociale

Pour bien comprendre cette revendication, nous devons la situer dans son contexte historique.



Avant les droits humains : l'assistance

Avant 1969, au Québec, de multiples programmes existaient pour venir en aide aux personnes les plus démunies : l'Assistance aux mères nécessiteuses, l'Allocation aux personnes aveugles, l'Aide aux personnes invalides, les Allocations sociales, les Allocations scolaires, l'Assistance aux personnes âgées, l'Assistance publique, etc. Chaque programme avait ses critères d'admissibilité et prévoyait des prestations différentes. La gestion relevait principalement des églises, des communautés religieuses et des municipalités. La distribution de cette aide était basée sur des motifs dits charitables et non de justice sociale. Selon les critères moraux de l'époque, les personnes sans revenus sont perçues comme indigentes, misérables... Et les femmes qui accouchaient en dehors des liens du mariage, étaient jugées sévèrement. On n'hésitait pas à les étiqueter de « bonnes personnes pauvres méritantes » ou de « mauvaises personnes pauvres »!

1963 : le Rapport Boucher propose une nouvelle vision des personnes et un nouveau rôle pour l'État

C'est dans la foulée de la Révolution tranquille que le Québec adopte une nouvelle vision des personnes dites dans le besoin et qu'il définit un nouveau rôle pour l'État. Le gouvernement québécois adopte un ensemble de mesures sociales progressistes. Les soins de santé deviennent plus accessibles. Le gouvernement adopte en 1961 un programme public d'assurance hospitalisation qui assure la gratuité des soins hospitaliers. La même année, il crée la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, mieux connue sous le nom de commission Parent, dont le rapport sera le déclencheur de la modernisation du système d'éducation. En 1965, la Régie des rentes du Québec est instaurée.

En 1963, en pleine révolution tranquille, la publication du Rapport Boucher introduit un changement idéologique majeur : le principe selon lequel toute personne dans le besoin a droit à une assistance de la part de l'État, quelle que soit la cause immédiate ou éloignée de ce besoin. Avant la Révolution tranquille, le gouvernement n'accordait de l'aide qu'aux personnes les plus démunies de la société. Dans ce rapport, la notion juridique *de droit à l'aide sociale* est centrale.

Les signataires de ce rapport affirment que : « ... *le principe même de la dignité du citoyen en démocratie justifie la responsabilité de la société à son égard.* »⁴⁶ Ils introduisent la notion du respect de la dignité humaine qui implique la satisfaction des *besoins essentiels, de façon stable et autonome.*⁴⁷ Dans ce sens, ils précisent la responsabilité de l'État :

*Dans le domaine de l'assistance financière, seul l'État possède les moyens d'action proportionnés à l'œuvre à accomplir. (...) L'individu comme citoyen et membre de la société a donc droit à une assistance financière de la part de l'État si lui-même ou sa famille sont dans le besoin. L'ignorance d'un tel principe conduit fatalement à l'irréalisme. Le fait de ne pas l'explicitier ouvertement, lorsque l'on sait qu'il existe, équivaut presque à priver les citoyens d'un droit fondamental*⁴⁸.

Et, sur la question du travail versus l'assistance financière, le Rapport conclut :

⁴⁶ COMITÉ D'ÉTUDE SUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE, (BOUCHER, J. Émile, président), *Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique*, Éditeur officiel du Québec, Québec, juin 1963, p.120

⁴⁷ Ibid., p.121

⁴⁸ Ibid., p.120



... que la solution du chômage ne peut se trouver que dans une croissance économique équilibrée qui permette de fournir à toute personne un emploi approprié à sa formation technique et professionnelle ainsi qu'à son état de santé. C'est un leurre de croire que, pour la majorité des chômeurs assistés, le remède résiderait dans une sorte de travaux forcés...⁴⁹

Le Rapport Boucher marque donc un virage idéologique majeur. Le gouvernement s'y réfère pour rédiger la Loi sur l'aide sociale de 1969.

1969 : une première loi sur l'aide sociale

En dépit des tensions au sein du gouvernement libéral d'alors sur la reconnaissance du droit à l'aide sociale versus l'obligation de travailler, l'introduction de ce droit a constitué l'objet principal de la *Loi sur l'aide sociale* adoptée en 1969. Un droit garanti pour toutes et tous... sauf pour les moins de 30 ans assujettis à une gamme d'exceptions!

Trois réformes néfastes : instauration de la notion de catégories

Depuis l'adoption de la loi de 1969, le Québec a connu trois réformes majeures de l'aide sociale en 1989, 1999 et 2005. Trois reculs fatals à l'orientation de la Loi de 1969.

Le gouvernement du Québec justifiait ainsi la première réforme de 1989 : *L'inadaptation du régime d'aide sociale adoptée en 1969 proviendrait d'une absence de distinction entre les personnes aptes et les personnes inaptes au travail*. Désormais, l'État se reconnaît le devoir et l'obligation de pourvoir aux besoins essentiels des personnes inaptes seulement. On divise les personnes assistées sociales en fonction du rapport avec le marché de l'emploi et non plus selon l'âge.

Ces réformes ont structuré la *catégorisation* des personnes assistées sociales sur une base de critères arbitraires pour définir leur potentiel d'employabilité. Pourtant, le gouvernement reconnaît que seulement 8,5 % des personnes dites « aptes » répondent aux critères du marché réel de l'emploi. Ces réformes ont divisé les personnes assistées sociales entre elles. Et elles ont alimenté les préjugés en laissant croire qu'il y a des personnes qui *méritent* d'être soutenues et d'autres qui *abusent!*

Appauvrissement grandissant de toutes les personnes assistées sociales

Par ailleurs, la conséquence de ces réformes a été l'appauvrissement de toutes les personnes assistées sociales. Le montant actuellement reçu par les personnes dites *inaptes* équivaut au montant déterminé par le gouvernement en 1996 pour couvrir neuf besoins de base que le gouvernement reconnaît comme essentiels : l'alimentation, le logement, l'entretien ménager, les soins personnels, les communications, l'habillement, l'ameublement, le transport, le loisir, sans tenir compte de besoins spécifiques résultant de situations particulières telles une maladie, un handicap, etc.

⁴⁹ Ibid., p.196



Barème mensuel de base pour une personne seule

Les montants minimaux nécessaires
pour assurer la couverture des besoins dits ordinaires tels que reconnus en 1996

	1996 ⁵⁰	2010 (indexation de 29 %)
Court terme (mensuel)		
▪ Alimentation	161 \$	207.69 \$ (47.93 \$/semaine)
▪ Logement	325 \$	419.22 \$
▪ Entretien ménager	25 \$	32.25 \$
▪ Soins personnels	25 \$	32.25 \$
▪ Communications	20 \$	25.80 \$
Moyen terme		
▪ Habillement	50 \$	64.50 \$
Long terme		
▪ Ameublement	22 \$	28.38 \$
▪ Transport	21 \$	27.09 \$
▪ Loisirs	19 \$	24.51 \$
Total :	668 \$	862 \$

Le barème de la prestation accordée en 1996 aux personnes reconnues éligibles au programme soutien financier est de 668 \$. Ce montant a été indexé chaque année au coût de la vie selon les critères établis par l'impôt, et non ceux de la Régie des rentes du Québec. En 2010, cela équivaut à la prestation versée aux personnes dépendantes du programme Solidarité sociale soit 862 \$. Comparativement, une personne seule jugée apte à l'emploi reçoit des prestations d'aide sociale de 567 \$/mois. Ce montant peut être augmenté de 120 \$/mois dans certaines situations prévues dans la Loi.

Les personnes dites « inaptes » reçoivent 862 \$/mois; comment le gouvernement peut-il prétendre que ce montant peut couvrir leurs besoins particuliers? Il est évident que chacun des besoins reconnus comme essentiels par le gouvernement est loin d'être comblé par cette prestation. Un exemple : la carte mensuelle de transport à Montréal est de 70.00 \$ en 2009. Nous voyons dans le tableau plus haut le montant de 27.09 \$ qui correspond à 38,7 % des coûts réels exigés aux personnes assistées sociales comme à toute autre personne. D'ailleurs, en 2007, Statistique Canada estimait à 13 636 \$/année, soit 1136 \$/mois, la mesure du panier de consommation qui comprend le coût des biens et services de stricte nécessité, à l'exclusion des médicaments et soins de santé. Les personnes recevant des prestations d'aide sociale reçoivent bien moins que ce minimum, qu'elles soient « aptes » ou « inaptes » au travail!

⁵⁰ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU, *Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, document de consultation, Annexe 12, Gouvernement du Québec, 1996



EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES?

Femmes assistées sociales : un portrait statistique révélateur

Les femmes représentent 48,2 % de l'ensemble des adultes prestataires en octobre 2009⁵¹.

À cette date, des 177 798 femmes prestataires du programme d'assistance-emploi 2009 :

- ◆ 31 % n'ont aucune contrainte à l'emploi;
- ◆ 31 % ont des contraintes temporaires;
- ◆ 38 % ont des contraintes sévères à l'emploi.

Les principales raisons de contraintes temporaires chez les 55 238 femmes prestataires – soit 63 % des personnes ayant des contraintes temporaires – sont, dans l'ordre :

- ◆ 45 % pour enfants à charge âgés de moins de cinq ans ou grossesse – 4,4 % des hommes ayant des contraintes temporaires;
- ◆ 3 % pour enfants handicapés à charge – 0,04 % des hommes;
- ◆ Les statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ne donnent pas le pourcentage de femmes reconnues comme ayant des contraintes temporaires parce qu'elles prennent soin d'adultes en perte d'autonomie
- ◆ 38,5 % en raison de l'âge (55 ans et plus) – 71 % des 32 181 hommes ayant des contraintes temporaires;
- ◆ 12 % pour motifs de santé.

On constate que les femmes considérées comme ayant des contraintes temporaires à l'emploi le sont principalement parce qu'elles sont... des femmes! En effet, ici comme partout dans le monde, les femmes assument le travail non rémunéré de reproduction, d'éducation et de soins.

Depuis 1989, les gouvernements successifs intensifient l'approche dite *workfare* selon laquelle l'aide sociale n'est pas un droit, mais une faveur qui se mérite. Les personnes assistées sociales sont catégorisées, de façon arbitraire, à partir de critères relatifs au marché de l'emploi. Dans ce contexte, le gouvernement s'attend à ce que des femmes désavantagées sur le plan du revenu et des ressources, s'insèrent et s'intègrent dans un marché du travail qui peine encore à reconnaître en toute égalité des femmes souvent plus scolarisées et mieux nanties qu'elles.

L'aide sociale est un instrument indispensable pour bâtir la sécurité financière des femmes en vue de lever la barrière de leur pauvreté. Or, les trois réformes du régime d'aide sociale ne sont pas fondées sur le droit à la sécurité du revenu. Elles ont plutôt introduit des pratiques paternalistes et arbitraires tout en réduisant les droits de recours des prestataires.

⁵¹ MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, Direction de la statistique et du soutien aux expérimentations, rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale – octobre 2009



QUELLES SONT LES SOLUTIONS?

Afin que le gouvernement du Québec respecte ses engagements découlant de la ratification des pactes sur les droits civils et politiques ainsi que sur les droits économiques, sociaux et culturels pour l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec, nous souhaitons un revenu citoyen universel inconditionnel, c'est-à-dire :

Toute personne a droit à un revenu de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires.

Par le maintien des catégories, les décideurs politiques prétendent combler les besoins particuliers des personnes qui répondent aux critères du *Programme Solidarité sociale*. Plus de 70 % des personnes éligibles à ce programme sont handicapées. En réalité, la prestation n'est que de 80 % du montant minimal correspondant à la *mesure du panier de consommation*. L'abolition des catégories est un premier pas pour mettre fin à cette injustice. Assurer des conditions de vie qui prennent en considération et respectent les besoins spécifiques découlant de situations particulières telles qu'un handicap, des problèmes de santé ou autres est une obligation de l'État, et ne peut servir de prétexte pour diviser et appauvrir d'autres personnes.

Nous revendiquons une mesure urgente : l'abolition des catégories :



Nous exigeons l'abolition des catégories à l'aide sociale – « apte et inapte à l'emploi » – afin de lutter contre les préjugés et pour garantir à toute personne un revenu minimal qui assure la couverture des besoins vitaux dans le respect de sa dignité. Ce montant devra faire l'objet d'une indexation annuelle automatique.

Ce changement est essentiel pour une reconnaissance de facto du droit à la citoyenneté de l'ensemble des personnes assistées sociales. En effet, ce droit est nié à toute personne qui n'a pas les ressources pour assumer ses responsabilités minimales de citoyennes : se nourrir, se loger, se maintenir en santé, s'impliquer socialement par un travail salarié ou autre forme d'engagement. Comme les droits humains sont indivisibles et interdépendants, des milliers de personnes au Québec sont privées de leurs droits à cause des conditions de pauvreté auxquelles elles sont assujetties.



QUELQUES RÉFÉRENCES POUR EN SAVOIR PLUS

- AU BAS DE L'ÉCHELLE, *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi*, 2006.
- CIAFT, *La valeur du travail des femmes et l'équité salariale*, 2006.
- COMITÉ FEMMES ET MONDIALISATION, FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, [*Solidaires de nos luttes, plus que jamais ! Une réponse féministe à la crise économique*](#), 2009.
- COLLECTIF 8 MARS, *L'autonomie économique des femmes : une force collective*, 2008.
- COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ, *Mission collective : bâtir un Québec sans pauvreté, Cahier d'accompagnement*, 2008.
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, [*Comment le libre-échange et la libéralisation affectent de façon spécifique le travail des femmes ?*](#), 2006.
- FRONT COMMUN DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DU QUÉBEC, <http://www.fcpasq.qc.ca/>.
- GROUPE DES 13, *Plate-forme pour l'égalité des femmes Les enjeux concernant l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité des femmes entre elles : engagements pour une société juste et solidairE*, 2007.
- L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC, *La Pauvreté : une décision politique*, 2006.
- MARCHE MONDIALE DES FEMMES, www.marchemondiale.org.
- ROSE, Ruth, *Sortir les aînées de la pauvreté, de la violence et de la discrimination : un choix de société*, Mémoire présenté dans le cadre de la « consultation publique sur les conditions de vie des aînés », FFQ, 2007.





2010

II - CHAMP D'ACTION

« BIEN COMMUN ET ACCÈS AUX RESSOURCES »

Le bien commun est en péril à la grandeur de la planète!

Globalement :

Nous revendiquons la fin de la privatisation des services publics et du bien commun – santé, éducation, eau, énergie éolienne – et nous nous opposons à toute augmentation des tarifs de ces services.

QUEL EST LE PROBLÈME?

Déclin démographique, vieillissement de la population, ampleur de la dette, concurrence de plus en plus dure avec les pays asiatiques, l'omniprésence du discours néolibéral⁵² présente une vision apocalyptique, axée sur les impératifs présumés d'une économie au discours unique et présentée comme toute-puissante. Il est assez inquiétant d'observer que le pouls du Québec **bat au rythme accéléré de la globalisation**. Le gouvernement québécois s'inscrit clairement dans cette perspective néolibérale qui prône le rétrécissement du rôle de l'État n'hésitant pas à mettre en œuvre les trois dogmes de la sacro-sainte trinité de la « nouvelle » économie mondiale, soit : la libéralisation, la privatisation et la déréglementation! Ici comme partout dans le monde, on assiste à la mise en péril du bien commun et à sa marchandisation.

Ce monde où tout devient marchandise met en péril le bien commun, c'est-à-dire la préservation des ressources, un environnement sain, la santé, l'éducation et la culture. Si la démocratie c'est la défense du bien commun, alors la marchandisation du monde ne peut donc conduire qu'à moins de démocratie⁵³.

⁵² « Le néolibéralisme est une théorie économique selon laquelle le marché, libéré de toute contrainte et laissé à lui-même, réglerait tous les problèmes que la société rencontre tant au niveau local que mondial. Cette théorie économique a profité de la mondialisation pour s'étendre à toute la planète. Le phénomène se nomme : la globalisation. Les néolibéraux sont hostiles à la plupart des interventions de l'État dans l'économie (sauf s'il s'agit de l'armée ou de la police). Ils sont pour le libre-échange entre les pays, sans tenir compte des inégalités des richesses qui faussent le jeu. Ils sont contre les syndicats et les lois qui favorisent le droit d'association. Ils considèrent les dispositifs de protection sociale (assurance hospitalisation, assurance-chômage, aide sociale, assurance maladie, etc.) qu'offre l'État comme un vol dont ils sont victimes. Ils veulent réduire les impôts. Les néolibéraux croient que l'État est un frein au développement. Ils soutiennent que la réglementation est un obstacle à l'efficacité et à la rentabilité. » Réf. : ATTAC-Québec, *Le néolibéralisme : le vol organisé du bien commun*, Les fascicules des BIC (Brigades d'information citoyenne), 2005.

⁵³ ATTAC-Québec, *Le néolibéralisme : le vol organisé du bien commun*, Les fascicules des BIC (Brigades d'information citoyenne), 2005.



La liste des mesures antisociales n'en finit plus de s'allonger : augmentation des tarifs d'électricité – un des services publics qui hausse le plus souvent ses tarifs; hausse des tarifs en transport en commun; hausse des cotisations à l'assurance médicaments — d'autres hausses de tarifs sont à craindre; dégel des frais de scolarité; restrictions dans l'accès aux services d'aide juridique; pénurie persistante de logements à bas loyers; etc. On privilégie les partenariats public-privé (PPP). Avec la formule des fonds publics/privés, le gouvernement a tendance à abdiquer son pouvoir de décideur et de régulateur des politiques sociales au profit de riches mécènes, ce qui soulève de sérieuses questions sur la démocratie⁵⁴. Bref, les stratégies de privatisation ne cessent de se multiplier et de dévoiler leurs multiples facettes. Nos services publics se dégradent; leur accessibilité, leur gratuité et leur qualité sont constamment menacées. Ce virage accéléré vers la droite a aussi pour conséquence la précarisation et la détérioration des conditions de travail, particulièrement pour les femmes.

EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES?

Les politiques de privatisation conduisent inévitablement à un déséquilibre dans le partage des richesses. Elles touchent durement les personnes les plus pauvres de la société. Or, les femmes sont globalement plus pauvres que les hommes, elles ont des salaires plus bas, elles ont moins accès à l'emploi et à la syndicalisation, elles ont moins de sources de revenus. Lorsqu'elles travaillent, leur salaire est plus bas que celui des hommes et elles sont surreprésentées dans les emplois précaires et à temps partiel. Soulignons que parmi les groupes défavorisés, il y a des « plus défavorisées ». Les femmes autochtones se retrouvent trop souvent dans un état de pauvreté abjecte. Les femmes immigrantes ou racisées⁵⁵ sont particulièrement susceptibles de vivre des situations de pauvreté étant discriminées sur le marché du travail. Les femmes handicapées se heurtent, elles aussi, à de nombreux obstacles pour trouver un emploi. Les femmes âgées et les femmes seules sont les citoyennes les plus touchées par la pauvreté.

Retour aux valeurs familialistes

La mise en place de services publics a grandement contribué à dégager les femmes de nombreuses tâches qui leur étaient traditionnellement dévolues, ce qui a contribué à leur émancipation. Plus

⁵⁴ C'est le cas, entre autres, lors de la création du nouveau fonds de 400 millions de dollars sur dix ans, en partenariat avec la Fondation Chagnon, visant à intervenir auprès des « jeunes enfants en situation de vulnérabilité ». En effet, bien que d'importantes sommes d'argent proviennent de sources privées (25 millions), un important pourcentage des sommes investies provient également de fonds publics (15 millions) puisés à même les poches des contribuables. Dans cette perspective, ne serait-il pas juste et raisonnable que l'élaboration des programmes et les objectifs qu'ils veulent poursuivre ne soient pas laissés exclusivement à la discrétion des partenaires privés? On a beau affirmer que les orientations du Fonds pour le développement des jeunes enfants sont en concordance avec la mission du ministère de la Famille, il n'en demeure pas moins que, comme ce sont les familles pauvres qui sont prioritairement visées par les interventions qu'on entend mettre de l'avant, le ministère manque à sa responsabilité de répondre aux besoins de l'ensemble des familles québécoises par l'universalité de ses mesures. Pour sa part, la mission de la Fondation Chagnon est claire : elle vise notamment à « contribuer au développement et à l'amélioration de la santé par la prévention de la pauvreté et de la maladie ». Or, le fait d'associer la pauvreté à la maladie plutôt que de travailler à l'élimination de ses causes structurelles, n'est-il pas en soi une orientation?

⁵⁵ Issues d'une minorité visible.



encore, les emplois de qualité offerts par le système public ont largement été occupés par des femmes. La transformation du rôle de l'État et le démantèlement des protections sociales affectent ainsi particulièrement les femmes. Le gouvernement transfère aux familles et aux communautés les services publics sous forme de travail non rémunéré. Et ce sont les femmes qui doivent assumer ces responsabilités!

Les femmes ont vu réapparaître la vieille idéologie familialiste, selon laquelle les femmes – c'est-à-dire quasi exclusivement les femmes — redeviennent les nouvelles unités de soins sur lesquelles la société doit désormais compter pour s'occuper des malades et des personnes âgées vulnérables⁵⁶⁻⁵⁷.

Pour toutes ces raisons, le démantèlement, la tarification et la privatisation des services publics atteignent les femmes de plein fouet⁵⁸.

Le droit à la santé et à des services sociaux

Le droit à la santé est un droit fondamental de l'être humain, indispensable à l'exercice des autres droits. Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint, lui permettant de vivre dans la dignité⁵⁹.

Le droit de jouir du meilleur état de santé possible implique l'existence de conditions de vie et de travail favorisant la santé et l'égalité. L'existence d'environnements sociaux et physiques sains et sécuritaires ainsi que celle de programmes d'éducation, de santé, d'entraide et de soutien adaptés sont essentielles aux besoins de toutes les femmes de différentes conditions⁶⁰.

Les problèmes de santé ne sont rarement que virus ou dysfonctionnement hormonal. Ils sont imbriqués dans un réseau complexe d'inégalités socio-économiques, de difficultés psychologiques, de rapports familiaux et sociaux pas toujours harmonieux, de conditions de travail, de logement, de revenus,

⁵⁶ COALITION FÉMINISTE POUR UNE TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Pour des services sociaux et de santé adaptés aux attentes des femmes*, Cahier de revendications, 1998, p. 9.

⁵⁷ Depuis quelques années, nous voyons une prolifération de programmes visant à intervenir de plus en plus tôt auprès des familles et des enfants vivant un « contexte de vulnérabilité ». Les familles monoparentales à faible revenu sont parmi les premières à être ciblées par ce type d'intervention. Rappelons que 80 % des chefs de famille monoparentale sont des femmes. Ces femmes sont ciblées comme étant des mères potentiellement défaillantes, ce qui pourrait être susceptible d'engendrer des comportements déviants chez leurs enfants lors de leur adolescence ou un manque de maturité scolaire chez leurs jeunes enfants. Cette vision nie l'existence de déterminants sociaux et remet la responsabilité de la pauvreté sur les femmes et les familles. On peut se demander aussi, comment cette intervention affectera la qualité de ce que la mère veut transmettre à son enfant (valeurs, projections symboliques, ainsi que les normes qui donnent un sens et des points de repère à la vie)? Comment l'enfant considérera-t-il sa mère rétrospectivement? Comme une mère défaillante, dépendante ou une mère responsable?

⁵⁸ Près d'une centaine d'organisations communautaires, étudiantes, syndicales, féministes et écologistes ayant des assises dans toutes les régions du Québec ont formé la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics* afin de faire reculer le gouvernement Charest qui prévoit s'attaquer au déficit par la hausse des tarifs et par la compression des dépenses. www.nonauxhausses.org

⁵⁹ Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, avril 2000

⁶⁰ Réf. : FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, Plate-forme politique, 2007, p.12.



d'éducation qui mettent les individus à rude épreuve, les femmes en particulier. Ce sont là des situations qui n'intéressent pas le secteur privé, lequel les relègue systématiquement au secteur public⁶¹.

Le privé n'est garant d'aucun droit : il ne poursuit que les intérêts de ses actionnaires. La privatisation croissante du système de soins en arrivera à confier aux assureurs et aux médecins la responsabilité de faire respecter le droit à la santé. Mission impossible parce qu'en contradiction absolue avec les finalités du privé. La Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ont été signés par des États et non par l'entreprise privée. C'est l'État qui est garant des droits, non le privé⁶².

La privatisation en santé et services sociaux : un virage dangereux pour la santé!

Une privatisation sournoise est commencée depuis longtemps : des soins dentaires aux examens de la vue en passant par les services diagnostic et les médicaments. Nous payons de plus en plus cher pour avoir accès à ces services. L'accès y est de plus en plus inégalitaire, entre autres parce que ce sont les assurances – privées, individuelles ou collectives – qui monopolisent désormais ces secteurs. Les appels à la privatisation accrue de notre système de santé se sont multipliés depuis une dizaine d'années au Québec. Une privatisation agressive a maintenant pris le relais : ouverture de cliniques privées, d'agences privées de soins infirmiers, de centres d'accueil privés pour personnes âgées en perte d'autonomie, établissement de partenariats public-privé, etc.⁶³

Pour mieux justifier cet appel au privé, on invoque tous « les scénarios catastrophes » : le vieillissement de la population, les nouvelles technologies, la croissance effrénée des coûts et la disette des finances publiques. Le système public serait en faillite; seul le recours au privé pourra le sauver!⁶⁴

Avons-nous oublié qu'avant l'assurance hospitalisation et l'assurance maladie, les gens devaient recourir aux assurances privées... ou à la charité? La maladie et l'accouchement était alors la principale cause d'endettement des familles québécoises.⁶⁵

Pourtant, décennie après décennie, des études rigoureuses démontrent que le privé est loin d'être la voie à suivre⁶⁶:

⁶¹ *Faire de la santé et du bien-être de la population un objectif politique solidaire, Appel pour un système de santé public*, 2007, www.santesansprofit

⁶² Ibid.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Ibid.



- ◆ Les systèmes publics sont moins coûteux pour les personnes et les collectivités que les systèmes privés. Ainsi, en moyenne, chaque Suédois et Suédoise dépense 2825 \$ annuellement pour la santé; chaque Canadienne et Canadien en dépense 2998 \$ et chaque Étasunienne et Étasunien en dépense 6402 \$!⁶⁷
- ◆ Les systèmes publics offrent une qualité de soins supérieure au privé en terme de mortalité, de complications et d'accessibilité⁶⁹.
- ◆ Les coûts de la santé sont davantage contrôlés quand le système est public et que la part du privé y est moins importante⁷⁰.
- ◆ Les laboratoires privés sont des « business ». Pour réaliser de plus grands profits (...), ils ne s'intéressent qu'aux analyses rapides et peu coûteuses laissant au secteur public la charge des analyses complexes et très coûteuses.⁷¹
- ◆ Le ticket modérateur ne contribue nullement à renflouer les caisses de l'État. Au contraire, il augmente les coûts du système et constitue un problème de plus, en particulier pour les citoyens et citoyennes les plus démunis et les plus vulnérables. La tarification a entraîné une baisse des consultations ambulatoires, surtout chez les personnes âgées et les personnes à faibles revenus (...), elle s'est traduite par une augmentation importante de l'utilisation des services hospitaliers accessibles gratuitement. Ce transfert a entraîné une augmentation des coûts autant pour les services publics que pour les usagers.⁶⁸
- ◆ De nombreuses études mettent en lumière les failles importantes des partenariats public-privé dans le domaine de la santé. L'expérience d'autres pays montre que la privatisation et les partenariats public-privé dans le domaine de la santé entraînent une augmentation importante des coûts et une dégradation des soins.⁷²
- ◆ Les médicaments constituent la part la plus croissante des coûts de la santé. (...) Ils augmentent à un rythme deux fois plus rapide que l'ensemble des dépenses en santé et ils absorbent une partie plus élevée du budget de la santé que les médecins et les infirmières. Or, l'industrie pharmaceutique totalement privée exerce un contrôle presque total sur la recherche, la mise en marché et les prix des médicaments au Canada... et influence très efficacement le profil de prescription des médecins.⁷³

⁶⁷ OCDE, Statistiques sur la santé, octobre 2006, ONU, World Population Prospects report, 2006 et The Association between For-Profit Hospital Ownership and Increased Medicare Spending New England Journal of Medicine, 341:420-426, August 5, 1999.

⁶⁸ Pour une argumentation complète concernant les effets pervers de la tarification voir Conseil de la santé et du Bien-être (1995) *Un juste prix pour nos services de santé*. Section 1 p 41 « Tarif, ticket modérateur, coassurance : quand le consommateur devient la cible. »

⁶⁹ CHAMPAGNE, François, *L'illusion du privé*, Revue Relations, no 717, juin 2007.

⁷⁰ CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE, 1995 *Un juste prix pour nos services de santé* ; ROMANOV, R. 2002 *L'avenir des soins de santé au Canada*, VAILLANCOURT, ROSENEAU, LINDER SH 2003, *Two Decades of Research Comparing For-profit and Nonprofit Health Provider Performance in the United States*, Social Science Quartely, 2003:84(2):219-41.

⁷¹ LEBLANC, L. *Privatisation des soins de santé : le public fait mieux et coûte moins cher*, Le Devoir, 13 août 2007.

⁷² CHAMPAGNE, F. *L'illusion du privé* Revue Relations, no 717, juin 2007

⁷³ ROMANOV, R. *L'avenir des soins de santé au Canada*, 2002



Le déficit budgétaire ne se réglera pas par la tarification

Il est faux de prétendre rééquilibrer le budget du Québec en imposant des tarifs ou des tickets modérateurs aux usagères et usagers du système de santé. Les dispositions de la loi canadienne sur la santé découragent la surfacturation et les frais modérateurs pour les services de santé assurés dans une province ou un territoire (articles 18 à 21). S'il est établi qu'une province ou un territoire permette la surfacturation ou les frais modérateurs, une retenue pourrait être faite, en vertu de la loi, à même le transfert fédéral en espèces à cette province ou à ce territoire. L'instauration d'un ticket modérateur aurait donc l'effet pervers de réduire les fonds versés par le gouvernement fédéral et ne contribuerait pas à rééquilibrer le budget.

Un déficit démocratique accru

Privatiser le système de santé et de services sociaux, c'est le soustraire à la participation démocratique et à la vigilance citoyenne. Nous assistons au déplacement des instances décisionnelles et démocratiques de l'État vers le secteur privé. Nous passons de la gestion publique à une prise de contrôle par les actionnaires!⁷⁴ Même au sein des établissements publics de santé, la participation citoyenne est évincée. En effet, le gouvernement lui-même a adopté sous le bâillon une loi – la Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (Loi 25) – qui rétrécit considérablement la participation citoyenne dans les institutions du réseau sociosanitaire, malgré un large consensus en défaveur de ce projet de loi⁷⁵.

Des coûts transférés aux femmes...

Si les conditions de vie des femmes ont grandement été améliorées par la mise en place d'un système de santé public, universel et gratuit, force est de constater qu'elles paient cher le prix du désengagement de l'État. La privatisation du système de santé et des services sociaux, ce sont les femmes qui en ont payé le prix et qui continuent d'en payer le prix que ce soit en tant qu'usagères, proches aidantes ou travailleuses!

En tant qu'usagères des soins et services, les femmes sont particulièrement affectées par la privatisation parce qu'elles constituent un groupe vulnérable en matière de santé. Ainsi, on a défini et circonscrit leurs problèmes de santé à partir essentiellement de leur fonction reproductrice et la médicalisation des cycles de leur vie, de leurs « problèmes » hormonaux; ce qui a eu bien souvent des effets néfastes sur leur état général de santé. Les femmes font un usage plus fréquent du système de santé : contraception, grossesse, accouchement, dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus, etc. Les femmes qui recourent plus régulièrement aux services de santé pour elles et leurs enfants subissent la dégradation de ces services, en raison du manque d'équipement ou de personnel et en raison des longs délais d'attente pour obtenir un rendez-vous. Les disparités entre les régions sont aussi la cause de longs déplacements pour obtenir des services⁷⁶.

Lorsque le système fait défaut, ce sont généralement les femmes qui prennent en charge les personnes laissées pour compte, au détriment de leur santé et de leur autonomie économique. Elles représentent 75 % des proches aidantes. Elles sont nombreuses à réduire leurs heures de travail ou même à quitter leur emploi à cause des soins qu'elles prodiguent.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Ibid., p. 15



En outre, les femmes constituent 80 % de la main-d'œuvre dans le réseau de la santé, des services sociaux et dans le milieu communautaire⁷⁷. Les coupes dans le système public transforment l'organisation du travail et suscitent surcharge de travail, stress et *burn-out*. Par ailleurs, les groupes de femmes et les groupes communautaires subissent une pression grandissante pour pallier les manques du système public. Ces organismes sont tiraillés entre leur mission de changement social et de défense des droits et la nécessité de répondre aux besoins criants de personnes laissées abandonnées par le système public.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS?

Nous revendiquons un système de santé basé sur un principe de solidarité sociale : c'est à dire universel, accessible, gratuit et financé par une fiscalité plus progressive et équitable. Nous ne voulons pas revenir au temps où les accouchements et la maladie étaient les principales causes d'endettement et d'appauvrissement des familles.

Nous n'acceptons pas plus le fait que toutes les personnes vivant au Québec n'ont pas accès à l'assurance maladie. Actuellement, un délai de carence de trois mois est imposé aux personnes immigrantes et aux travailleuses et travailleurs temporaires. Le délai de trois mois imposé par la RAMQ en matière d'accès au régime public ne fait pas que perpétuer les inégalités entre les différents groupes de la société, ce délai injustifiable met aussi des vies en danger en rendant les services de santé inaccessibles pour plus de 60 000 personnes chaque année.

La santé n'est pas une marchandise, c'est un droit! La privatisation du système de santé est une atteinte au droit à la santé et représente, de surcroît, une atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Plus spécifiquement, en matière de droit à la santé, nous demandons :

-
- ▲ L'arrêt immédiat de toute facturation de produits et services médicaux relative aux diagnostics, aux examens, aux soins et aux traitements dans les cabinets de médecins et dans les établissements de santé qu'ils soient publics ou privés, et ce, pour toutes et tous, y compris pour les personnes nouvelles immigrées et migrantes.
 - ▲ L'arrêt et l'interdiction de mettre en place toute nouvelle participation du privé au financement et à la prestation de services publics de santé. Nous voulons des services publics de qualité assurés par l'État en tant que garant des droits universels.
-

⁷⁷ *Nous sommes le cœur et les bras du système de santé, affiche du Réseau des tables de groupes de femmes, 2007,*



Le droit à l'éducation

En permettant la transmission des savoirs, des valeurs et l'apprentissage de la citoyenneté, l'éducation constitue le fondement même du développement d'une société. L'éducation est donc un droit fondamental qui comporte l'instruction ainsi que la formation de personnes libres et critiques pouvant exercer pleinement leurs responsabilités de citoyennes⁷⁸.

Une école à deux vitesses!

Internationalement, l'éducation a été un levier pour faire avancer l'égalité des femmes, participant à leur émancipation individuelle et collective. Toutefois, depuis une vingtaine d'années, les politiques éducatives sont fortement influencées par l'idéologie néolibérale qui prône les vertus du marché en éducation. Cette poussée des valeurs néolibérales liées à la privatisation, à la commercialisation, à la concurrence, à la compétition et à la performance a provoqué la remise en cause de l'éducation comme outil de démocratisation.

Depuis plusieurs années, on assiste à une offensive contre l'école publique. Ici, au Québec, cela se manifeste de différentes façons. Pensons, par exemple, aux études de l'Institut économique de Montréal qui établissent chaque année le palmarès des écoles publiques et privées; au marketing fait autour de l'excellence ou de la performance des écoles privées; au sous-financement de l'école publique contraignant cette dernière à recourir à des sources privées de financement; à l'augmentation de projets éducatifs sélectifs dans les écoles publiques; au manque de ressources pour les élèves en difficulté⁷⁹. La concurrence entre les établissements d'enseignement privés et publics, la décentralisation, la gestion par résultats et la ségrégation entre les élèves sur la base de leur performance scolaire, de leur sexe ou des revenus de leurs parents sont devenues monnaie courante.

Or, l'éducation est un droit et non un privilège. À ce titre, on ne peut accepter que ce droit soit restreint par des contraintes financières, ni même qu'il règne dans ce secteur une approche clientéliste et des pratiques issues du « marketing » et de la gestion comptable propre à l'entreprise privée.

De nombreux obstacles aux études

Actuellement, plusieurs personnes qui ont la capacité et la volonté d'étudier au postsecondaire sont contraintes de mettre un terme à leurs études, parce qu'elles n'ont pas les moyens de se les payer. Au Québec, les frais explosent! Que les enfants soient en âge de fréquenter un établissement d'enseignement primaire ou secondaire, des coûts sont reliés à leur éducation. Les parents engagent des frais pour le matériel et les fournitures, ainsi que pour une gamme d'activités scolaires. À ces frais peuvent s'ajouter les dépenses liées aux coûts de transport, à l'achat de vêtements et d'autres frais connexes. Ces dépenses ont certes un impact sur le budget des familles

⁷⁸FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, *Plate-forme politique*, 2007

⁷⁹Ibid.



de la classe moyenne. Et lorsqu'une famille dispose d'un faible revenu, les coûts reliés à l'éducation peuvent représenter un obstacle important. Alors que l'éducation publique au niveau primaire et secondaire est pourtant réputée gratuite! Et l'on parle même d'instaurer des frais d'inscription au collégial, niveau d'éducation où le principe de gratuité existe depuis la naissance des cégeps. Cela sans compter que, faute d'un financement étatique adéquat, les établissements d'enseignement doivent combler le manque à gagner en cherchant l'aide nécessaire du côté de l'entreprise privée ou auprès des fondations pour offrir les services auxquels les jeunes ont droit dans les établissements d'enseignement.

Dans le cas des responsables de famille monoparentale, l'accessibilité aux études est d'autant plus cruciale que ce type de familles, particulièrement celles dirigées par une femme, est parmi les plus durement touchées par la pauvreté. Pour les mères seules, le fait d'assumer la double tâche de parent et de poursuivre des études représente un défi supplémentaire. Si, en plus de cela, ces femmes doivent le faire dans des conditions économiques extrêmement difficiles, leurs chances de réussir se voient gravement compromises. Or, non seulement les montants alloués pour les frais de subsistance par le régime de prêts et bourses sont insuffisants, mais en plus, les pensions alimentaires pour enfants sont considérées comme un revenu du parent étudiant à l'exception de 1200 \$ par année d'attribution.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS?

Dans un tel contexte, l'éducation est davantage perçue comme un bien privé plutôt que comme un bien public, auquel toute personne a droit. Il est donc important de réaffirmer que l'éducation est un droit social universel qui comprend aussi bien la formation générale que la formation professionnelle ou technique. L'école publique ou les institutions publiques doivent être revalorisées et adéquatement supportées par les pouvoirs publics⁸⁰.

Nous réclamons un système d'éducation universel, de qualité et accessible à tous et toutes. Alors que les pactes internationaux de droits humains préconisent la mise en place progressive de la gratuité scolaire du primaire à l'université, nos gouvernements, par leur manque de volonté et de financement public, abandonnent le système d'éducation à l'avidité des compagnies privées. Nous visons à ce que les institutions d'études tendent le plus possible vers la gratuité. Seule la gratuité – avec un bon programme de bourses – peut garantir l'accessibilité à toutes et à tous. Il est urgent de mettre fin à l'augmentation des frais afférents, car leur imposition à tous les niveaux d'éducation constitue un obstacle à la justice et à l'égalité. Nous réclamons également la fin progressive du financement public des écoles privées et des écoles religieuses. Ce financement doit être investi dans le système public.

⁸⁰Ibid.



Plus spécifiquement, en matière de droit à l'éducation, nous demandons :

- ▲ L'arrêt immédiat des frais exigés aux parents pour les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi que le gel des frais de scolarité au collégial et à l'université.
- ▲ Un régime de prêts et bourses qui permettent une couverture adéquate des frais de subsistance et la fin de la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants dans les revenus des parents-étudiants.
- ▲ De mettre en place des modalités permettant, à terme, la fin du financement public des écoles privées, en favorisant l'intégration progressive des écoles privées au système public d'éducation, dans le plein respect du personnel impliqué⁸¹.

Le droit à un environnement sain

Les revendications féministes concernant le droit à un environnement sain sont en général moins connues dans le mouvement des femmes. Au Québec, des femmes militent dès le début des années 1970 pour vaincre la pollution. En 1969, la FFQ commence à s'activer sur le front de l'environnement. En 1971, elle enclenche des démarches auprès du premier ministre du Québec visant la création d'un ministère de l'Environnement pour vaincre la pollution. Des féministes issues du mouvement écoféministe proposent de faire un lien entre l'appropriation de la nature et l'appropriation du corps des femmes : toutes les deux relèvent d'une même logique patriarcale. Non seulement les femmes doivent-elles reprendre en mains la propriété de leur corps, mais elles doivent relier la lutte pour leurs droits à celle pour la défense de la nature. Aujourd'hui, il est devenu incontournable de relier les analyses et revendications féministes à celles développées par les mouvements écologistes⁸².

Le droit à un environnement sain repose sur le fait que les ressources naturelles constituent le patrimoine commun de l'humanité, que chaque être humain a besoin pour vivre, d'eau, d'air, de nourriture et d'énergie en quantité suffisante et de la meilleure qualité possible, que la diversité biologique et les savoirs traditionnels sont une richesse, que la continuité de l'espèce humaine et des autres vivants doit être assurée. Enfin, le droit à un environnement sain est relié à la nécessité de promouvoir un développement durable ou viable plaçant l'être humain au centre de ses préoccupations, cherchant à harmoniser les rapports entre les individus, les peuples et leur environnement, contribuant à l'avènement de sociétés justes, solidaires, égalitaires et pacifiques⁸³.

⁸¹ Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec, Manifeste endossé par onze organisations syndicales et étudiantes du réseau de l'Éducation, novembre 2008

⁸² FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, Plate-forme politique, 2007, p. 41

⁸³ Ibid., p. 40



Pour les actions 2010 de la MMF, nous avons décidé de prioriser les enjeux entourant les droits à l'eau et à l'énergie éolienne.

Le droit à l'eau

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.⁸⁴

En 2002, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels – l'organe des Nations Unies dont le mandat est de surveiller l'application du Pacte international de 1966 sur les droits économiques, sociaux et culturels – a déclaré que :

L'eau est une ressource naturelle limitée et un bien public; elle est essentielle à la vie et à la santé. Le droit à l'eau est indispensable pour mener une vie digne. Elle est une condition préalable à la réalisation des autres droits de l'homme.

L'eau est l'enjeu d'un grand nombre de tensions et de conflits qui surviennent aujourd'hui dans le monde⁸⁵. Tandis que la demande mondiale en eau douce est en croissance, les ressources sont éminemment fragiles, surexploitées et très inégalement réparties sur le globe⁸⁶. Phénomène toujours en mouvement, le cycle hydrologique est essentiel au fonctionnement naturel de la planète. Et surtout, l'eau douce n'est pas substituable; C'est sans doute pourquoi, à l'époque de la Rome antique, elle était res communis, insusceptible d'appropriation. Or, l'évolution de la consommation en eau au cours des dernières décennies⁸⁷ et les perspectives sanitaires qui y sont liées sont préoccupantes. Bien qu'à ce jour l'accès à l'eau n'ait pas été explicitement reconnu comme un droit humain et social fondamental, il reste cependant un besoin humain de base⁸⁸.

En d'autres termes, l'accès à l'eau est un droit fondamental. Pourtant, même au Québec ce droit est bafoué. Plusieurs réseaux d'eau des communautés autochtones du Québec sont déficients. La communauté algonquine de Kitigan Zibi, près de Maniwaki, a détecté de l'uranium et du radium dans l'eau. Depuis cette découverte, on recommande de consommer de l'eau embouteillée. Du côté de la communauté de Mashteuiahtsh (Pointe-Bleue), au Lac-Saint-Jean, on a découvert des traces anormalement élevées de trihalométhane, un produit de chloration susceptible d'avoir des effets

⁸⁴ Code de l'environnement, art. L210-1

⁸⁵ Voir à ce titre : LASSERRE, Frédéric *Le prochain siècle sera-t-il celui des guerres de l'eau?*, 33 *Revue internationale et stratégique*, 1999 et LASSERRE, Frédéric, *La guerre de l'eau aura-t-elle lieu?*, dans LASSERRE, Frédéric et GONON, Emmanuel, dir., *Espaces et enjeux : méthode d'une géopolitique critique*, L'Harmattan, Paris, 2001 aux pp. 209-247

⁸⁶ Voir : ROCHE, P.A., *L'eau au XXe siècle : enjeux, conflits, marchés*, 102 *Ramsès* 79, 2001

⁸⁷ Bien que plus de 70 % de la surface de la planète soit recouverte d'eau, l'eau douce ne représente, quant à elle, que 2,5 % des ressources aquifères. Or, parce qu'elle est retenue dans des calottes glaciaires ou parce qu'elle est située dans des zones trop reculées, une très grande partie de cette eau est en réalité indisponible. Ainsi, seul 0,007 % serait effectivement accessible pour consommation humaine. Voir : SHIKLOMANOV, I.A., *Assessment of Water Resources and Water Availability in the World: Comprehensive Assessment of the Freshwater Resources of the World*, Stockholm Environment Institute, Stockholm, 1997

⁸⁸ VALLET, Élisabeth, PAQUEROT, Sylvie, *Eau douce – la nécessaire refondation du droit international*, Presses de l'université du Québec, Québec, 2005



cancérigènes. La ville de Chapais, dans la région Nord-du-Québec, a connu un grave problème d'eau potable qui a entraîné un avis permanent de bouillir pendant plusieurs années.

Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection

Récemment, le gouvernement du Québec a reconnu ce droit dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* adoptée en 2009. Malheureusement, ce n'est pas le cas du gouvernement du Canada.

En adoptant cette loi, le gouvernement du Québec reconnaît que l'eau ne peut pas être appropriée et qu'elle constitue un patrimoine qui doit être protégé au bénéfice des générations futures. À plusieurs égards, cette loi représente une avancée pour le droit et la protection de l'eau au Québec.

Mais, la loi québécoise contient une faille substantielle. Elle ne prévoit pas que la protection et la pérennité des écosystèmes aquatiques priment sur les besoins d'eau pour l'agriculture, l'aquaculture, l'industrie et la production énergétique. C'est le ministre responsable qui doit, selon la loi, concilier les deux intérêts. Force est de constater que devant des pressions économiques, un gouvernement après l'autre, on n'hésite pas à sacrifier les générations futures au nom du développement économique, comme c'est le cas pour les changements climatiques. Il faudrait donc s'assurer de donner préséance à la protection de l'eau sur les intérêts commerciaux.

Désarmer les seigneurs de l'eau

D'autres menaces peuvent mettre en péril le droit à l'eau. Pensons à la privatisation de la gestion de l'eau et la tarification de l'eau pour les besoins de consommation humaine. En 2005, le gouvernement du Québec en adoptant la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* en 2008 a officialisé le recours à des partenariats publics-privés en matière de gestion, d'assainissement et distribution de l'eau. Depuis, les municipalités peuvent faire appel aux entreprises privées dans la gestion et la délivrance de l'eau en toute légitimité⁸⁹.

Trop souvent, les partenariats public-privés sont associés à la corruption et au manque de transparence dans l'attribution et la gestion des contrats. Les élections municipales de 2009 nous ont fourni maints exemples en ce sens. En partenariat avec le privé, le public paie plus cher pour des contrats qu'il aurait pu gérer avec des mesures de contrôle et de surveillance démocratiques.

⁸⁹ St-Valérien et St-Simon, ces deux municipalités de la Montérégie ont développé leur réseau d'alimentation en eau potable et leur réseau d'épuration des eaux en fonction des besoins de l'entreprise Olymel, un acteur majeur de l'industrie agroalimentaire dans le domaine de l'abattage, de la transformation et de la distribution des viandes de porc et de volaille. La station d'épuration des eaux de St-Valérien a été agrandie et modernisée en 2003 en fonction des besoins d'Olymel. À St-Simon, une conduite d'une longueur de 11,2 km provenant de Saint-Hyacinthe alimente en eau potable la municipalité de Saint-Simon. Cette eau se dirigeait principalement vers l'usine Olymel. Après la fermeture de ses usines, Olymel a cessé de payer à la municipalité de St-Valérien une partie des coûts d'exploitation de la station d'épuration des eaux, soit 87 %. Un manque à gagner que les citoyennes et les citoyens devront assumer financièrement par l'entremise de leurs comptes de taxes municipales. Le géant québécois de l'industrie porcine a toutefois été un peu plus accommodant avec l'administration municipale de St-Simon puisqu'il a accepté de renégocier certains contrats. Il s'est engagé à payer 75 % des coûts d'exploitation du réseau d'alimentation en eau potable tant que l'entreprise sera propriétaire de son bâtiment à Saint-Simon. Dans l'entente initiale, Olymel devait partager les coûts d'utilisation avec la municipalité en fonction de la quantité d'eau potable qu'il utilisait. St-Simon a fait venir cette conduite d'eau pour qu'Olymel ne ferme pas ses portes!



De plus, dans ces ententes, le public assume tous les risques financiers. Enfin, lorsque le privé prend en charge la gestion de l'eau, le public perd une ressource inestimable : l'expertise⁹⁰. Offrir les services d'eau par un réseau public est la manière la plus efficace d'assurer l'accès à l'eau pour toutes et tous, tout en les soumettant aux rigueurs de la gestion démocratique.

N'est-il pas nécessaire d'affirmer que l'eau possède un cycle intégral, qu'elle est insubstituable, que nul n'est en droit de la détourner à son profit? N'est-il pas temps de convertir l'eau en bien commun inaliénable, partie du patrimoine de l'humanité?⁹¹

Faire payer les citoyennes et les citoyens pour leur consommation d'eau

Devant les défis du financement des services publics, des municipalités peuvent avoir recours aux compteurs d'eau. Alors que les grands industriels et autres utilisateurs commerciaux de l'eau devraient payer pour leur consommation d'eau, les individus et les ménages quant à eux ne devraient pas payer pour leur utilisation personnelle, car l'eau est nécessaire au maintien de la vie. Tout obstacle dans l'accès à l'eau potable met en péril le droit à l'eau. Les compteurs d'eau privatisent et individualisent la responsabilité du paiement pour avoir accès à l'eau. Le financement de l'assainissement et la livraison de l'eau doivent être collectifs (par le biais des services d'État) et solidaires (soutenu par les impôts et non par la tarification envers les personnes).

QUELLES SONT LES SOLUTIONS?

La marchandisation et l'exploitation de l'eau ne sont pas explicitement exclues de l'ALENA, l'entente de libre-échange régissant les liens commerciaux entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Il faut refuser d'exploiter l'eau comme on le fait avec le pétrole et le gaz naturel. L'eau n'est pas une marchandise et doit être protégée dans l'intérêt collectif et individuel aujourd'hui et pour l'avenir. Nous devons refuser tout langage qui fait de l'eau un « or bleu ». Impérativement, pour protéger l'eau au Québec, il faudrait que le gouvernement canadien reconnaisse que l'eau est un droit fondamental et que l'eau soit exclue de l'ALÉNA.

Plus spécifiquement, en matière de droit à l'eau, nous demandons :



- ▲ Que l'Assemblée nationale du Québec interpelle le gouvernement canadien afin qu'il reconnaisse que l'eau est un droit fondamental qui doit être exclu de l'ALÉNA.
-

⁹⁰Les résidentes et résidents de Walkerton, en Ontario, l'ont appris à leurs dépens. En mai 2000, sept personnes sont mortes et plus de 2 300 sont tombées malades à cause de la contamination de l'eau potable par les bactéries E. coli et Campylobacter. C'est une entreprise privée qui en contrôlait la qualité.

⁹¹PEUGEOT Valérie, *Le contrat de l'eau*, Source : Magazine Transversales — Science / Culture, novembre-décembre 1998, n° 54, p. 11-15.



L'énergie éolienne

Le potentiel éolien du Québec est considérable compte tenu de l'immensité du territoire. L'énergie éolienne va permettre au Québec de disposer de quantités appréciables d'électricité. Elle constitue un complément naturel à l'hydroélectricité. Les centrales hydroélectriques peuvent à certaines conditions compenser le caractère intermittent de l'énergie éolienne. En contrepartie, les éoliennes permettent de moins solliciter la réserve hydraulique des barrages.

Quel type de développement?

Le gouvernement du Québec a opté pour un développement privé. Jusqu'à maintenant, c'est le libéralisme économique qui a coloré la première décennie du développement éolien au Québec! On constate que ce sont surtout des entreprises étrangères (transnationales) qui ont profité de la manne. Les communautés ne reçoivent que de faibles retombées. Les 76 tours érigées dès 1997 sur le territoire de la municipalité de Cap-Chat ne rapportent annuellement qu'un montant anémique de 13 à 14 000 \$. En Allemagne, jusqu'à 50 % des profits des parcs éoliens reviennent à la communauté⁹².

Les impacts environnementaux de l'implantation d'éoliennes

Compte tenu de leur grande taille, les éoliennes modifient le paysage. Elles marquent l'espace. Il faudrait établir des règles afin de limiter leur impact négatif et favoriser une bonne insertion paysagère. Les paysages emblématiques, à valeur unique doivent être protégés; de même que les abords des sites et monuments.

Les éoliennes peuvent aussi perturber la faune et la flore. L'impact des éoliennes sur la faune touche principalement les oiseaux et les chauves-souris. Leur implantation peut avoir des conséquences perturbantes sur les voies de migration et sur les corridors entre zones de reproduction, de repos ou d'alimentation — des mortalités ont été observées, résultat de la collision avec les éoliennes ou de l'effet déviant des vols vers des lignes électriques.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS?

Pas de développement durable sans la nationalisation de l'énergie éolienne! Cependant, cette nationalisation doit se faire avec la participation démocratique des communautés affectées par le développement de l'éolien. Et lorsque des projets de développement touchent des territoires autochtones, le gouvernement doit établir un partenariat avec les nations concernées. La nationalisation doit être faite de manière à permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de bénéficier d'une partie des retombées économiques incluant la possibilité de créer des OSBL ou des coopératives de production de l'électricité en lien avec l'État. Les éoliennes ne devraient pas être la propriété des transnationales et ne devraient pas être considérées comme des marchandises. Le vent, tout comme l'eau, est un bien commun!

⁹² SIMARD, Jean-Claude, *Énergie éolienne et développement régional*, Revue l'Action nationale, avril 2009, 34 p.



Plus spécifiquement, en matière d'énergie éolienne, nous demandons :



- ▲ La nationalisation de l'énergie éolienne.
-

QUELQUES RÉFÉRENCES POUR EN SAVOIR PLUS

- ATTAC-Québec, *Le néolibéralisme : le vol organisé du bien commun*, Les fascicules des BIC (Brigades d'information citoyenne), 2005.
- COALITION EAU SECOURS !, <http://eausecours.org>.
- *Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec, Manifeste endossé par onze organisations syndicales et étudiantes du réseau de l'Éducation*, novembre 2008
- MARCHE MONDIALE DES FEMMES, www.marchemondiale.org.
- RÉSEAU FÉMINISTE POUR LE MAINTIEN, L'ACCESSIBILITÉ ET L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE SANTÉ, *La privatisation du système de santé : une atteinte au droit à la santé et au droit à l'égalité des femmes*, 2008.
- SIMARD, Jean-Claude, *Énergie éolienne et développement régional*, Revue l'Action nationale, avril 2009, 34 p.
- VALLET, Élisabeth, PAQUEROT, Sylvie, *Eau douce – la nécessaire refondation du droit international*, Presses de l'université du Québec, Québec, 2005





III - CHAMP D'ACTION « VIOLENCE ENVERS LES FEMMES »

Une revendication portée au gouvernement du Québec

Nous revendiquons que le gouvernement du Québec mette en place des mesures concrètes pour prévenir et lutter contre les violences envers les femmes, notamment l'hypersexualisation et la marchandisation du corps des femmes, en commençant par :

- ▲ **légiférer en matière de pratique publicitaire;**
- ▲ **mettre en place des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétérosexiste.**

Quelques concepts et définitions

« On parle d'« hypersexualisation de la société » lorsque la surenchère à la sexualité envahit tous les aspects de notre quotidien et que les références à la sexualité deviennent omniprésentes dans l'espace public : à la télévision, à la radio, sur Internet, les cours offerts, les objets achetés, les attitudes et les comportements de nos pairs, etc. »⁹³ Certaines personnes utiliseront le terme « sexualisation de la société » ou « sexualisation de l'espace public » parce que c'est l'ensemble du phénomène qui est condamné et non seulement son existence excessive.

On entend par « marchandisation du corps et de la sexualité des femmes », les processus par lesquels le corps des femmes est appelé à être jugé, modelé, mutilé pour correspondre à un modèle unifié, racisé et érotisé. On parle aussi des processus par lesquels la sexualité des femmes et des filles est chosifiée⁹⁴ et marchandisée. On s'approprie ainsi le corps des femmes et leur sexualité.

La sexualisation de la société et la marchandisation du corps des femmes peuvent avoir des conséquences graves sur la santé physique et psychologique chez les filles et les femmes, en plus de porter atteinte à leur droit de se définir librement.

⁹³ Définition prise à la page 7 du document : *Hypersexualisation? Guide pratique d'information et d'action*, produit par le CALACS de Rimouski, édition 2009

⁹⁴ Chosifier : [Fait](#) de [traiter](#), de [considérer](#) comme une chose.



En matière de pratique publicitaire

QUEL EST LE PROBLÈME?

On constate de plus en plus la sexualisation de notre espace public. Les médias, les moyens de communication dont Internet, les publicités, les télé-réalités banalisent la sexualité et proposent des contenus sexistes. La pornographie devient une référence en matière de publicité et de mode. Elle définit des modèles de relations entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes. Évidemment, ce sont les femmes qui sont principalement ciblées, mais les hommes n'y échappent pas non plus.

Les filles et les femmes sont utilisées comme des objets pour mousser la vente de produits. On chosifie – on transforme en objet – le corps des filles et des femmes pour vendre un produit. Pour faire la promotion d'un produit, souvent les entreprises :

- ◆ utilise le corps des femmes, le charcuter, le positionne dans des postures suggestives, de soumission, de séduction;
- ◆ exhibe le corps féminin, souvent peu vêtu, sans rapport avec le produit vendu;
- ◆ propose un modèle unique de beauté auquel peu de femmes correspondent;
- ◆ accentue les stéréotypes, on la suggère soumise, femme enfant, femme fatale; et lui, une bombe sexuelle, sur de lui, tombeur et dominateur.

Nous sommes constamment bombardées dans l'espace public d'images qui font la promotion de rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes et même de l'infériorisation des femmes. La publicité sexiste est le porte-étendard de l'hypersexualisation et du contenu sexiste.

Qui n'a pas vu de publicité avec des images ou des propos sexistes et dénigrants? Elles sont partout et le message est toujours le même! Des femmes et des groupes de femmes ont fait des dénonciations et pressions auprès de différentes entreprises qui diffusent des publicités sexistes. On peut penser aux compagnies de bières qui réalisent des calendriers proposant des photos « sexys » des plus belles filles d'une région. On peut aussi penser au concours dans un bar de Québec à l'hiver 2010 de danseuses nues où les gagnantes reçoivent gratuitement des implants mammaires. Et que dire de toutes les publicités de la boutique de vêtements American Apparel qui se retrouvent le plus souvent dans le journal *Voir* ou le *Mirror*. Ces publicités montrent de très jeunes filles à moitié nues dans des poses plus que suggestives.

Ce qui est le plus troublant, c'est que nous pourrions continuer longtemps la liste de publicités ou images qui sont sexistes et dénigrantes et faire le tour des émissions de télévision nous ferait comprendre rapidement que là aussi, le sexisme à la cote. Le sexe fait vendre, pas besoin de grandes études pour s'en rendre compte!

Ces publicités renforcent les stéréotypes contre lesquels nous nous battons depuis des lunes, stéréotypes qui alimentent les inégalités entre les femmes et les hommes. Elles nourrissent le mépris, condition propice à la violence envers les femmes, c'est pourquoi ce genre de publicité est inacceptable.



QUELLES SONT LES SOLUTIONS?

Malgré la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés, force est de constater que le sexisme en matière de publicité persiste toujours! Ni lois, ni règlements n'interdisent ces attaques à l'intégrité. Cette discrimination faite aux filles et aux femmes a pourtant des conséquences sur leur santé physique et psychologique et sur les violences dont elles sont victimes.

En 2006, la Meute Médi-Action en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dépose une pétition de plus de 24 000 signatures à l'Assemblée nationale. On demande alors au gouvernement de légiférer en matière de pratique publicitaire. La réponse du gouvernement : aucune.

En octobre 2009, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre lançait la *Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée*. Cette charte s'inscrit dans un courant international du milieu de la mode visant à conscientiser la population aux problèmes liés à la préoccupation excessive à l'égard du poids, de l'anorexie nerveuse et de la boulimie. Elle a pour objectif de :

- ◆ Promouvoir une image corporelle saine et diversifiée.
- ◆ Favoriser l'engagement du milieu de la mode, de la publicité, des médias, de la santé, de l'éducation et du gouvernement.
- ◆ Encourager la mobilisation de la société autour de l'image corporelle, des problèmes liés à la préoccupation excessive à l'égard du poids, de l'anorexie nerveuse et de la boulimie.

Elle se veut un engagement volontaire collectif pour un projet de société accueillant la diversité corporelle. Celle-ci s'exprime par une représentation plus réaliste des personnes. Aussi, elle encourage la diffusion d'images d'individus d'âges, de grandeurs, de grosseurs et d'origines culturelles variés. Les signataires reconnaissent que les idéaux de beauté basés sur la minceur extrême peuvent nuire à l'estime personnelle, particulièrement chez les filles et les femmes. La Charte est silencieuse sur la nécessité de lutter contre le sexisme et les stéréotypes des représentations des femmes.

Certes, l'adoption de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée constitue un pas dans la bonne direction. Cependant, l'approche volontaire n'est pas suffisante et ne saurait constituer l'unique stratégie gouvernementale pour lutter contre l'ensemble des manifestations sexistes de notre société. Le gouvernement doit aller plus loin. Il doit agir efficacement!

Plusieurs groupes de femmes travaillent au quotidien dans l'objectif de créer un environnement non sexiste. Malgré un travail colossal de ces groupes, le sexisme perdurera s'il n'y a pas un engagement ferme de la part du gouvernement d'encadrer légalement les pratiques publicitaires.

Les femmes du Québec en ont assez!

C'est pourquoi nous revendiquons :



- ▲ Que le gouvernement du Québec légifère en matière de pratique publicitaire.
-

En matière d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétérosexiste

QUEL EST LE PROBLÈME?

Les médias, l'école et les modèles parentaux contribuent tous à la socialisation des jeunes en matière de sexualité. En quête d'identité, les jeunes filles et les jeunes garçons subissent une pression énorme à se conformer aux styles et aux attitudes qui les entourent.

Depuis l'abandon des cours spécifiques d'éducation à la sexualité, l'éducation à la sexualité à laquelle nos jeunes ont accès est d'abord et avant tout celle contenue dans les médias, sur Internet et dans les magazines.

En effet, le programme de formation personnelle et sociale du ministère de l'Éducation du Québec a été graduellement aboli à partir de 2001. Ce programme consacrait quelques heures à l'éducation sexuelle durant l'année scolaire, au primaire et au secondaire. À notre connaissance, aucune évaluation n'a été réalisée des impacts de ce programme avant de décider de le modifier en profondeur.

Ce n'est pas d'hier que nous revendiquons des cours d'éducation à la sexualité. Il y en a déjà eu à l'école, mais maintenant, dans le cadre du renouveau pédagogique (depuis 2001), l'ensemble du personnel scolaire est appelé à dispenser le contenu du programme d'éducation à la sexualité. Ce contenu doit être « transversal » à toutes les matières, donc sous la responsabilité de tout le personnel de l'éducation, et donc de personne en particulier. Comme si toutes et tous se sentaient outillés et qualifiés pour donner ce genre de formation! Résultat, dans notre société moderne de 2009, on ne donne pas de cours spécifique d'éducation à la sexualité dans nos écoles puisque très peu le font ou se sentent à l'aise de le faire.

Pourtant, on reconnaît depuis plusieurs années que l'hypersexualisation influence bon nombre de jeunes. On assiste à « l'érotisation des jeunes filles » auxquelles est faite la promotion d'un modèle unique de beauté et de désirabilité. C'est une véritable sous-culture de sexe qui s'élabore à l'intention des préadolescentes par l'entremise des magazines, des sites Internet et des idoles féminines des groupes musicaux, vedettes du cinéma ou de la télévision. On en fait des femmes sexuées à un âge où elles n'ont pas tout ce qu'il faut pour évaluer tous les impacts de l'image qu'elles projettent. Outre le fait d'exercer une pression supplémentaire à la consommation, cette mode invite les jeunes filles à miser sur leur apparence physique pour être valorisées et pour s'affirmer. Cette sexualisation précoce peut, pour plusieurs, amener de lourdes conséquences dont une faible estime de soi, un nombre croissant de maladies transmises sexuellement, l'augmentation des agressions sexuelles et des grossesses non désirées. Des travaux sur les jeunes et les médias montrent comment les modèles et les représentations offerts dans les médias de masse influencent



effectivement les fillettes en quête d'identité.⁹⁵ De plus, on incite les filles à mettre l'accent sur la satisfaction des désirs et des besoins des garçons plutôt que d'encourager filles et garçons à porter attention à leurs plaisirs mutuels et sur le respect des choix sexuels de l'autre. Par ailleurs, l'hypersexualisation s'exprime dans un contexte hétérosexiste où l'on présente les rapports amoureux et sexuels entre personnes de sexe opposé comme la norme acceptée de la société. L'amour et la sexualité entre deux femmes ne sont que rarement représentés.

Pourtant, l'éducation sexuelle à l'école fournit aux jeunes une occasion de développer un rapport critique face à la sexualité sexiste et stéréotypée qui leur est proposée dans les médias de masse. Elle peut être l'occasion de mobiliser les jeunes dans une réflexion autocritique quant à la nature de leurs comportements et attitudes sexuels. Pour les féministes, les cours d'éducation à la sexualité représentent le contexte idéal pour aborder les sujets tels les rapports égalitaires et respectueux et les stéréotypes sexuels et hétéronormatifs.

On doit s'assurer que nos jeunes reçoivent des cours d'éducation à la sexualité dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, exempts de sexisme et d'hétérosexisme. C'est de cette façon qu'elles et ils pourront développer une meilleure estime de soi, leur sens critique et de saines habitudes de vie, dont des rapports égalitaires dans leur vie affective et amoureuse.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS?

Plutôt que de prôner le contrôle des petites filles, il faut développer leur sens critique face à la consommation et les conscientiser à s'affirmer autrement que par les apparences. Tout un défi, compte tenu des tendances actuelles! Par ailleurs, il ne faut pas oublier, que toute sensibilisation auprès des plus jeunes sera vaine si l'espace dans lequel ils évoluent au quotidien les bombarde de publicités et de toutes formes d'images qui soient sexistes.

Au Québec, des groupes travaillent auprès des jeunes et de la population pour les sensibiliser à développer de saines habitudes dans les relations amoureuses. Mais on doit se rendre à l'évidence, un vide persiste au niveau scolaire; ce qui a des conséquences graves sur les pratiques sexuelles de nos jeunes et sur le rapport qu'ils et elles ont avec autrui.

Des organismes reçoivent quotidiennement des victimes de violence, pendant que d'autres proposent des ateliers de formation et de sensibilisation.

Des formations telles « Comment outiller les jeunes face à l'hypersexualisation » initiées par le Y des femmes de Montréal et le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sont nécessaires et intéressantes, mais insuffisantes pour vraiment faire le tour des établissements scolaires, faire face au sexisme et changer les habitudes de nos jeunes de façon drastique et récurrente. Notons à ce sujet que le *Miss G Project*, un groupe de jeunes féministes très actif en Ontario, a réussi après une bataille de trois ans à faire réintégrer les cours d'éducation sexuelle dans les écoles de la province voisine. Il y a de l'espoir dans la lutte!

⁹⁵ BOUCHARD, Pierrette, Natasha BOUCHARD et Isabelle BOILY, *La sexualisation précoce des filles*, Montréal, Sisyphe, 2005, 80 p.



Nous demandons au gouvernement québécois de mettre en place des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans les écoles. Ils doivent être donnés par des spécialistes. Les stéréotypes ont la vie dure, il faut les combattre au quotidien. On doit donc proposer une approche qui fait la promotion de rapports égalitaires entre les filles et les garçons et qui développe le sens critique chez les jeunes. On doit s'assurer du respect de l'intégrité des personnes. Ces cours doivent être exempts de sexisme.

C'est pourquoi nous revendiquons :



- ▲ Que le gouvernement du Québec instaure des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétérosexistes.
-

Une revendication portée au gouvernement du Canada

Nous revendiquons que le gouvernement du Canada garantisse le droit inaliénable des femmes de décider d'avoir ou non des enfants, ce qui implique le maintien et la consolidation des services d'avortement gratuits offerts par les réseaux publics et communautaires et le développement de nouveaux services publics dans les zones peu desservies.

QUEL EST LE PROBLÈME?

Comme le soulignent l'Organisation mondiale de la santé et la *Guttmacher Institute*, près de la moitié des avortements pratiqués dans le monde sont « non sécuritaires » ou pratiqués illégalement. Pour 2008 seulement, on estime à 33 millions le nombre de femmes et de filles confrontées à des grossesses involontaires et non désirées, et 5 millions qui vont devoir être hospitalisées en raison des complications inhérentes à l'avortement à risque. Près de 70 000 d'entre elles vont en mourir et des centaines de milliers d'autres devront supporter des blessures débilantes et souvent irréversibles. Le libre choix peut se réaliser à condition que non seulement l'avortement ne soit pas interdit, mais aussi que les services soient accessibles pour toutes. Évidemment, le droit des femmes de décider ne peut se réaliser qu'à condition que des services d'avortement universels, gratuits et de qualité existent, et qu'ils soient accessibles dans toutes les régions du Québec.

Le mouvement des femmes constate une augmentation des menaces au droit à l'avortement avec la présence du gouvernement conservateur à Ottawa, la montée de la droite religieuse et politique au Canada (qui a des ramifications actives au Québec), et l'émergence dans les médias québécois d'un certain discours nataliste culpabilisant les femmes qui ont recours à l'avortement. Les droits reproductifs des femmes et le libre choix en matière d'avortement ne peuvent plus être tenus pour acquis. Depuis le jugement Morgentaler de 1988, qui a décriminalisé l'avortement au Canada et



reconnu le droit fondamental au libre choix, aucune loi n'est venue restreindre le droit à l'avortement, mais on assiste à des tentatives répétées de déposer des projets de loi provenant de députés anti-choix.

Malgré les promesses du gouvernement Harper de ne pas rouvrir le débat sur l'avortement, tous les députés conservateurs, sauf quatre, ont voté en faveur du projet de loi C-484, ainsi que vingt-sept députés libéraux. Ce projet de loi *sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels* aurait permis d'octroyer des droits au fœtus, ce qui jetait les bases d'une recriminalisation de l'avortement. La Fédération du Québec pour le planning des naissances et la Fédération des femmes du Québec en collaboration avec le mouvement autonome des femmes et le mouvement syndical ont coordonné diverses actions contre ce projet de loi. Un vaste éventail d'acteurs au Québec, dont l'Assemblée nationale, la Fédération des médecins spécialistes du Québec ainsi que le Barreau du Québec ont contesté ce projet de loi.

C-484 n'est pas arrivé seul. Une première tentative du même projet de loi avait été entreprise en 2006 avec C-291, suivi un mois plus tard d'un dépôt du projet de loi C-338. Celui-ci visait à criminaliser un avortement après la 20^e semaine de grossesse, ce qui aurait eu pour effet de réduire le droit d'une femme de choisir. Aussi, le projet de loi C-537 de 2008 était plus sournois, puisqu'il aurait permis à un professionnel de la santé de refuser au nom de ses convictions religieuses des soins à une femme.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS?

Au Québec, l'accès aux services d'avortement demeure une bataille qui est toujours à mener, comme en témoigne la saga vécue à l'été 2009, entourant l'inclusion de l'avortement dans les lois 33 et 34, et qui constituait une menace réelle à son accessibilité. Heureusement, le ministre de la Santé et des Services sociaux a retiré l'avortement des interventions médicales incluses dans la loi 34, mais l'accès aux services demeure toujours fragile : délais d'attente parfois longs, manque de relève médicale pour la pratique de l'avortement, boîtes vocales pour la prise de rendez-vous, interruption de services dans certaines périodes, etc.

Le mouvement féministe a toujours soutenu que les femmes doivent avoir le droit de choisir de poursuivre ou non leur grossesse, quelle que soit la cause de cette grossesse (relation sexuelle non protégée, échec de la contraception, agression sexuelle, etc.). Ce droit est fondamental puisqu'il s'agit d'un moyen de contrôle sur nos vies et une condition essentielle à l'exercice du droit à l'égalité entre les sexes.

L'opposition au libre choix s'inscrit dans une vision des rapports sociaux qui considère, explicitement ou implicitement, que les femmes peuvent être assujetties à autrui, à leur conjoint ou à l'État et nie le principe de liberté des êtres humains sous prétexte que les femmes disposent d'une capacité reproductrice. La position anti-choix ne reconnaît pas notre statut de personne à part entière, mais parallèlement, revendique des droits pour le fœtus. L'utilisation du corps des femmes à des fins qu'elles ne désirent pas, sous menace de poursuites criminelles, représente une forme de droit de propriété.

Or, le corps des femmes n'est pas la propriété d'autrui, comme l'a indiqué il y a 20 ans la Cour suprême du Canada dans le procès opposant Chantale Daigle à son ex-conjoint, Jean-Guy



Tremblay, qui tentait de l'empêcher de se faire avorter : seule la femme peut décider de l'issue de la grossesse et le fœtus n'est pas considéré comme une personne tant qu'il n'est pas né et vivant indépendamment de la mère.

Les lobbies qui s'inscrivent dans le courant du conservatisme moral et social, défendant la famille traditionnelle, s'opposant à l'homosexualité et au libre choix en matière d'avortement, se mobilisent dans les coulisses à Ottawa. C'est pourquoi nous devons revendiquer le maintien du droit inaliénable à l'avortement et des services accessibles dans toutes les régions du Québec. On doit garantir à toutes les femmes le droit de prendre librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité, choisir d'avoir ou non des enfants!

C'est pourquoi nous revendiquons :



-
- ▲ Que le gouvernement du Canada garantisse le droit inaliénable des femmes de décider d'avoir ou non des enfants, ce qui implique le maintien et la consolidation des services d'avortement gratuits offerts par les réseaux publics et communautaires et le développement de nouveaux services publics dans les zones peu desservies.
-

QUELQUES RÉFÉRENCES POUR EN SAVOIR PLUS

- BOUCHARD, Pierrette, BOUCHARD Natasha et BOILY, Isabelle, *La sexualisation précoce des filles*, Montréal, Sisyph, 2005.
- CALACS de Rimouski, *Hypersexualisation? Guide pratique d'information et d'action*, 2009.
- COALITION NATIONALE CONTRE LES PUBLICITÉS SEXISTES, <http://www.coalition-cncps.org/>.
- FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES, *Pour une éducation sexuelle à l'image de nos valeurs : regards sur les enjeux actuels*, 2004.
- FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES, *Fanzine les 20 ans de Chantale Daigle*, 2009.
- MARCHE MONDIALE DES FEMMES, www.marchemondiale.org.
- L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC ET LA FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES, *Dossier urgent : Le droit à l'avortement menacé*, revue *À bâbord !*, 2008.
- COMITÉ ORGANISATEUR DES 12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES, *Ce que nous savons de la violence envers les femmes*, 2009.





2010

IV - CHAMP D'ACTION « PAIX ET DÉMILITARISATION »

Notre refus des guerres qui se sont faites et se font sur le dos et le ventre des femmes, c'est le refus d'être utilisées comme productrices en série de chair à canon, envoyées en masse dans les usines de production de guerre, retournées à la maison une fois la guerre terminée. Nous voulons briser le silence des femmes prostituées, violées, comme on viole un territoire, crier avec les femmes dont les enfants sont déformés par les armes chimiques ou les radiations. (...) Ce ne sont ni les missiles, ni les bombes, ni les chars d'assaut, ni les emplois militaires, ni tout le reste de leur machine de mort qui donneront aux peuples du monde les services sociaux, les garderies, logements, emplois décents et utiles, des conditions de vie et de travail pour lesquels nous nous battons depuis longtemps⁹⁶.

Depuis 2000, la Marche mondiale des femmes travaille sur les enjeux de la paix et de la démilitarisation. Elle s'est prononcée à de multiples reprises sur des conflits récents et a porté les revendications des femmes du monde jusqu'à l'ONU en octobre 2000.

Nous nous sommes présentées devant l'ONU, le 17 octobre 2000, pour dénoncer vigoureusement les multiples guerres sales qui ravagent nos peuples. Nous avons identifié clairement les acteurs qui mènent le jeu et dont les intérêts se renforcent mutuellement : grandes puissances, industrie de l'armement, compagnies transnationales, gouvernements corrompus, dictateurs, intégristes religieux, crime organisé, marchands de drogues. Nous nous sommes présentées comme les témoins vivants des violences et des injustices subies par des milliers de femmes en raison de conflits armés. Nous avons crié : « Les femmes de la planète ne veulent plus mettre au monde des enfants pour la guerre. » Nous avons réclamé le respect des droits humains, l'application de toutes les Conventions de l'ONU, le règlement politique négocié de ces conflits. **Nous n'avons pas été entendues⁹⁷.**

La Marche mondiale des femmes a porté depuis la question de la paix et la démilitarisation, poussée en cela par des femmes vivant dans les régions en conflits, notamment les Grands Lacs africains. Nous avons inscrit la paix comme valeur fondamentale de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Notre désir de travailler sur les causes de la pauvreté et la violence envers les femmes nous amène à questionner les effets conjugués des systèmes comme le patriarcat, le capitalisme et le racisme qui jouent tous un rôle prépondérant dans le maintien d'un monde en guerre et d'une guerre perpétuelle contre les femmes. Une paix durable n'est possible qu'avec une transformation profonde des relations entre les femmes et les hommes.⁹⁸

⁹⁶ Collectif féministe anti-militariste, 1984, in *Mener la guerre pour le bien des femmes... vraiment?*, Collectif Échec à la guerre, Fédération des femmes du Québec.

⁹⁷ Appel de la Marche mondiale des femmes pour construire un monde égalitaire, solidaire, démocratique et pacifique après les attentats de New York et Washington, Montréal - octobre 2001

⁹⁸ Marche mondiale des femmes : www.marchemondiale.org



Parmi les nombreuses actions organisées par la MMF pour réclamer la paix et la démilitarisation, mentionnons l'appel lancé pour construire un monde égalitaire, solidaire, démocratique et pacifique quelques semaines après les attentats de New York et Washington – lors de la III^e Rencontre internationale de la MMF à Montréal, en octobre 2001 « [Stop US War in Iraq](#) », c'est le cri que nous avons lancé lors de la manifestation organisée pendant la IV^e Rencontre internationale à New Delhi, en Inde, en 2003. En septembre 2004 se tenait à Goma, en République Démocratique du Congo, un séminaire international sur la paix et la démilitarisation. Ce séminaire a été organisé par le Collectif Paix et Démilitarisation de la MMF. Des femmes en provenance de quatre coins du monde y ont participé.

La paix est inscrite comme l'une des cinq valeurs fondamentales de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité adoptée en 2004, qui met de l'avant différents principes : égalité, liberté, justice, solidarité, paix.

Une revendication portée au gouvernement du Québec

Nous revendiquons que le gouvernement du québécois interdise le recrutement militaire dans tous les établissements d'enseignement du Québec.

QUEL EST LE PROBLÈME?

La militarisation, c'est bien sûr l'augmentation vertigineuse des budgets militaires, l'implantation et la consolidation de bases militaires, l'occupation plus grande et plus visible de l'espace public par la chose militaire, la propagande insidieuse faite autour des forces armées et l'intensification de leur recrutement, mais c'est aussi — et c'est fondamental — un renforcement des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes. La culture militaire amène une survalorisation d'une masculinité stéréotypée et réductrice, la normalisation de la violence pour régler les conflits, la banalisation des violences envers les femmes et la dévalorisation d'autres cultures et personnes racisées. Cette culture de la violence, avalisée par l'État, se transmet à l'ensemble de la société.

Éduquer à la paix et travailler à construire une paix durable, c'est aussi travailler sur une profonde transformation des rapports entre les femmes et les hommes.

La plus grande campagne de recrutement de l'armée canadienne depuis la Deuxième Guerre mondiale est en cours. L'objectif est d'augmenter les effectifs militaires de 20 % en cinq ans, ce qui représente plus de 10 000 nouvelles recrues par an. La population d'âge scolaire, surtout celle issue de milieux défavorisés, est la principale cible de cette agressive campagne de recrutement. Ce sont plus de 200 millions de dollars du budget militaire qui sont investis annuellement pour inciter les jeunes à s'intéresser à l'armée canadienne.

Le recrutement militaire est de plus en plus visible dans les établissements d'enseignement, de l'école primaire jusqu'à l'université. Il est très préoccupant de constater que les portes de nos écoles sont ouvertes à ceux dont le mandat est de recruter la jeunesse pour servir l'empire de guerre.



On fait miroiter aux jeunes l'aventure, le voyage et l'accès à un emploi bien rémunéré sans même avoir à étudier au-delà du 3^e secondaire. Jamais les recruteurs ne vont parler des inconvénients, des risques de revenir au pays dans un cercueil, estropié ou dément, ni du syndrome de stress post-traumatique ou des suicides dans l'armée. Les jeunes qui signent le contrat d'enrôlement sont mal informés par les recruteurs et ignorent généralement le fait qu'en devenant militaire, on perd la plupart de ses libertés citoyennes fondamentales – dont la liberté d'expression et d'association.

Le 12 novembre 2009, Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, a lancé un nouveau guide d'étude plus exhaustif sur la citoyenneté canadienne. Dans ce document, on y fait la promotion de l'engagement militaire : « ... travailler à temps plein dans les Forces canadiennes (la Marine, l'Armée de terre et la Force aérienne) est une noble façon d'apporter sa contribution au Canada et un excellent choix de carrière. Vous pouvez également travailler à temps partiel dans la Réserve navale ou aérienne ou encore dans la Milice de votre localité, et acquérir une expérience et des compétences utiles tout en élargissant votre réseau de connaissances. Les jeunes peuvent acquérir une discipline, le sens des responsabilités et des compétences en s'engageant dans les Cadets. » Une nouvelle stratégie de recrutement?

Les parents, enseignantes et enseignants ainsi que les directions d'écoles s'entendent pour dire qu'il est urgent de prévenir la violence à l'école. C'est d'ailleurs ce qu'entreprend le ministère de l'Éducation du Québec avec son plan d'action *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble!* Il est toutefois contradictoire de condamner la violence d'un côté, et de l'autre, d'ouvrir la porte aux militaires qui privilégient l'utilisation de la violence sans borne comme moyen de régler les conflits.

De surcroît, le rôle de nos écoles consiste à développer l'esprit d'analyse critique des étudiantes et des étudiants qui les fréquentent. C'est tout le contraire de servir de lieu d'embrigadement ou de vitrine de promotion du militarisme où l'on se fait dire quelle position adopter ou à quel dogme adhérer. Ces notions sont pourtant au cœur de la culture militaire, qui demande une obéissance sans questionnement, et c'est précisément ce que valorisent les recruteurs. Il est également contradictoire que l'armée présente aux jeunes l'engagement militaire comme un moyen de servir la démocratie et la paix, alors que la guerre en Afghanistan est menée contre la volonté de la majorité de la population (plus de 70 % des Québécoises et des Québécois) et qu'elle marque l'abandon de l'implication canadienne au sein des missions de maintien de la paix des Casques bleus.

Le plus insidieux est que l'armée canadienne embrigade les jeunes dès l'âge de 12 ans, grâce aux corps de cadets. Lors des entraînements qui ont habituellement lieu de façon hebdomadaire dans des locaux empruntés aux écoles, les jeunes cadets portent l'uniforme militaire et côtoient des instructeurs formés par l'armée. Ils sont ainsi familiarisés à la hiérarchie militaire et à l'obéissance au doigt et à l'œil, en plus d'être exposés à une gamme d'outils de guerre. Nous pensons que l'État devrait plutôt se charger d'offrir à tous les jeunes des alternatives d'implication dans la communauté, des activités de loisirs ou autres. Ainsi, les jeunes pourront plutôt acquérir des valeurs de solidarité et d'entraide tout en développant de nouvelles compétences.

Du côté des cégeps et universités, les recruteurs profitent de l'état de précarité croissant des étudiantes et des étudiants pour les inciter à s'enrôler en échange d'études subventionnées.



L'armée leur présente l'enrôlement comme étant le moyen par excellence d'éviter de crouler sous les dettes dans un contexte d'augmentation des frais de scolarité. Naturellement, les recruteurs ne disent pas qu'une fraction du budget militaire pourrait être utilisée pour régler de nombreux problèmes sociaux en plus de pallier le sous-financement chronique du système d'éducation. Devrait-on avoir à s'engager dans l'armée pour pouvoir avoir accès à l'éducation?

Les principaux acteurs du milieu de l'éducation du Québec, via les syndicats enseignants et les associations étudiantes, se sont unis en 2009 et ont mis sur pied la *Coalition contre le recrutement militaire* dans les établissements d'enseignement. Le Centre de ressources sur la non-violence est aussi très actif sur cette question. Les recruteurs ont renoncé à se présenter dans plusieurs campus en raison du mouvement d'opposition grandissant. Il est primordial de soutenir le mouvement et de mettre en commun nos efforts pour faire en sorte que l'armée n'ait plus sa place dans nos écoles!

C'est pourquoi nous revendiquons :



- ▲ Que le gouvernement québécois interdise le recrutement militaire dans tous les établissements d'enseignement du Québec.
-

Une revendication portée au gouvernement du Canada

Nous revendiquons que le gouvernement du Canada retire immédiatement ses troupes de l'Afghanistan.

QUEL EST LE PROBLÈME?

Nous sommes contre la guerre et le militarisme, contre cette seule façon de régler les conflits qu'est la guerre, contre le néolibéralisme, contre la pauvreté, contre l'oppression des femmes, contre le racisme et les autres formes de discrimination, contre la destruction de notre environnement planétaire, contre la désinformation que véhiculent souvent les gouvernements pour masquer leurs intentions cachées derrière les guerres et les conséquences de leurs projets et de leurs politiques sur des millions de vies.

Toutes les guerres augmentent le niveau de haine et de violence dans une société, y compris les violences sexuelle et domestique dont les femmes sont les premières victimes. Depuis les années 1990, le nombre de victimes civiles dans les guerres (majoritairement des femmes) est beaucoup plus important que celui des victimes militaires. Ces femmes représentent ces fameux dommages collatéraux dont on nous parle tant.



EN QUOI CE PROBLÈME CONTRIBUE-T-IL À LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES?

Selon Amnesty internationale, le nombre de femmes victimes de conflits armés est passé de 5 % durant la Première Guerre mondiale à 50 % durant la Seconde Guerre mondiale et à près de 80 % dans les guerres des années 1990. Les conflits armés font en sorte que nombre de femmes deviennent réfugiées (déplacements massifs dans des conditions difficiles (incluant notamment le viol), vie dans des camps, rejet aux frontières de la forteresse Europe ou Amérique du Nord, etc.) et qu'elles se retrouvent monoparentales après les guerres et avec des familles réduites (perte du mari, du fils, de membres de la famille, etc.), se retrouvant seules pour organiser la survie de leur entourage. Le corps même des femmes devient aussi un champ de bataille puisque le viol est une arme de guerre utilisée par les soldats. On note également une augmentation de la traite des femmes à des fins sexuelles accompagnée de la propagation du VIH-SIDA et de diverses infections transmises sexuellement. On voit aussi une augmentation systématique de la prostitution/travail du sexe dans l'entourage de bases ou de campements militaires lors des conflits armés.

L'invasion de l'Afghanistan n'était pas un acte de légitime défense de la part des États-Unis à la suite des attentats du 11 septembre 2001. C'est une guerre d'occupation d'un pays sous le commandement de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord).

Il est vrai que le régime des Talibans bafouait totalement les droits humains et attaquait violemment les droits des femmes. Toutefois, cela ne justifie pas une intervention militaire. Aucun pays n'est autorisé à intervenir dans un autre pays pour régler des situations internes. Cela s'appelle de l'ingérence. En fait, les raisons humanitaires servent d'écrans de fumée pour cacher des visées impérialistes. Par contre, le Canada ne peut et ne doit pas abdiquer ses responsabilités envers le peuple afghan, et particulièrement les femmes afghanes! Il doit agir en solidarité avec toutes celles et ceux qui, au péril de leur vie, combattent les talibans, les seigneurs de guerre, les membres corrompus de leur gouvernement. Le Canada doit soutenir les forces démocratiques rassemblées dans des ONGs indépendantes en Afghanistan. Et il doit faire entendre cette voix à l'OTAN !

Les motifs véritables de la participation canadienne à la guerre en Afghanistan sont l'approfondissement progressif du partenariat économique, idéologique et militaire avec les États-Unis. D'ailleurs, un certain nombre d'entreprises au Canada en tirent déjà des bénéfices. Mentionnons deux contrats très importants annoncés en 2005 : d'abord, celui de 849 millions \$ de *Bell Helicopter*, à Mirabel, pour l'assemblage de base de 368 hélicoptères destinés à l'armée étasunienne; et le contrat de 100 millions \$ accordé à Oerlikon (Saint-Jean-sur-Richelieu) pour la première phase d'un projet d'une valeur totale de 750 millions \$ pour la fabrication de nouveaux véhicules blindés légers.

Des femmes sont impliquées dans cette guerre. Côté afghan, elles sont d'abord les victimes des frappes aériennes indiscriminées et des interventions militaires des forces étrangères. Comme mères, comme filles et comme épouses, elles perdent quotidiennement enfants, pères, maris et fils : certains, des civils innocents, d'autres des combattants talibans ou des membres de l'armée afghane. Des femmes afghanes appuient les talibans contre les forces d'occupation (même si cette position peut paraître paradoxale); d'autres appuient le gouvernement en place et souhaitent la présence de l'OTAN sur leur territoire. Côté canadien, nous sommes les citoyennes d'un pays en



guerre contre une partie de la population d'un autre pays. Des femmes canadiennes et québécoises sont combattantes dans l'armée; d'autres sont des épouses ou des mères de soldats; d'autres appuient le gouvernement et les troupes; d'autres enfin sont opposées à cette guerre et militent activement pour le retrait des troupes canadiennes d'Afghanistan.

D'ailleurs, sept ans après l'intervention militaire étrangère en Afghanistan, la situation des femmes afghanes ne s'est pas améliorée.

Dire que la guerre est bénéfique pour les femmes afghanes revient à décider qu'il vaut mieux pour elles mourir sous les bombes, mourir de faim ou de froid, que de vivre sous les talibans. La mort plutôt que la servitude : ainsi en a décidé l'opinion occidentale... pour les femmes afghanes. Une décision qui aurait pu être héroïque, si les Occidentaux mettaient leurs vies dans la balance, et non celles des Afghanes⁹⁹.

L'intervention étrangère n'a pas non plus permis de faire des pas importants vers la démocratisation de l'Afghanistan : elle a plutôt permis de mettre un autre régime politique semblable au pouvoir.

Nous ne croyons pas qu'un changement de mandat et/ou de mission pour les troupes canadiennes en Afghanistan est possible. Une armée ne peut envahir un pays, faire la guerre et soudainement changer son visage pour se présenter sous un autre jour. Ce n'est tout simplement pas crédible ni pour nous, ni pour la population de l'Afghanistan.

Notre premier devoir envers les femmes afghanes, et le peuple afghan est de cesser d'être associées à cette logique de guerre qui domine l'intervention étrangère en Afghanistan. C'est pour cela que nous demandons le retrait des troupes canadiennes de l'Afghanistan.

C'est pourquoi nous revendiquons :



▲ Que le gouvernement du Canada retire immédiatement ses troupes de l'Afghanistan.

Si le Canada retire enfin ses troupes de l'Afghanistan, il ne doit pas retirer son appui au peuple, en particulier aux femmes et aux filles! Il pourrait, notamment, faire pression sur le gouvernement afghan et les institutions internationales en exigeant l'application de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Lors de son adoption le 31 octobre 2000, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité a été saluée comme étant la première résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies à porter sur les femmes et le genre. Comme l'on pouvait s'y attendre, cette adoption historique a été en grande partie le fruit de la mobilisation et du militantisme d'organisations non gouvernementales (ONG) qui ont su faire pression sur les États membres de l'ONU pour qu'ils inscrivent cette question à l'ordre du jour. Bien que nombre de résolutions et déclarations antérieures de l'ONU portaient

⁹⁹ <http://www.echecalaguerre.org/index.php?id=50>.



déjà sur les thèmes de la femme, la paix et la sécurité, aucune d'entre elles n'a eu autant de poids ni de retentissement que la 1325. Cette dernière exhorte le Secrétaire général de l'ONU, les États membres et les parties à un conflit armé à prendre des mesures concrètes. Non contente de lancer un appel général pour l'intégration d'une démarche antisexiste et la pleine participation paritaire des femmes à l'ensemble des initiatives de paix et de sécurité, elle prévoit également des dispositions précises : une représentation accrue à tous les niveaux de prise de décisions en matière de prévention, gestion et résolution de conflit, une formation sur le genre et le VIH/SIDA destinée au personnel de maintien de la paix, un soutien aux initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes, ainsi que la protection des femmes et des fillettes face aux violences sexistes. Cette résolution n'a pas encore donné tous ses fruits. De nombreuses ONG à travers le monde maintiennent vigilance et mobilisation afin qu'elle s'applique. En Afghanistan, on peut mesurer l'ampleur du défi que pose l'application de cette résolution!

QUELQUES RÉFÉRENCES POUR EN SAVOIR PLUS

- [Campagne d'opposition au recrutement militaire](http://www.antirecrutement.info/), <http://www.antirecrutement.info/>.
- COLLECTIF ÉCHEC À LA GUERRE et FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, *Mener la guerre pour le bien des femmes... vraiment?*, 2009.
- CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC, *Faites l'école pas la guerre ! Campagne contre le recrutement militaire dans les écoles*, <http://www.evb.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1666,9544,3109,0.html>.
- COLLECTIF ÉCHEC À LA GUERRE, *La militarisation de la politique étrangère du Canada : qui dicte l'agenda?*, 2009.
- COLLECTIF ÉCHEC À LA GUERRE, *Le Canada dans la guerre d'occupation en Afghanistan*, <http://www.echecalaguerre.org/index.php?id=97>.
- MARCHE MONDIALE DES FEMMES, www.marchemondiale.org.
- FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, *Femmes et guerres : Comment développer une perspective féministe sur les conflits armés ?*, 2008.
- Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles, *Bâtir un monde de paix. Outil de réflexion sur la guerre et la paix*, 2010, www.femmesgim.qc.ca.





V - CHAMP D'ACTION

« REVENDICATION DES FEMMES AUTOCHTONES »

Que le Canada signe la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et mette en œuvre les droits qui y sont contenus avec une attention particulière sur les droits des femmes et des enfants autochtones.

QUEL EST LE PROBLÈME?

Les peuples autochtones sont parmi les communautés les plus vulnérables et les plus pauvres de la société, non pas seulement au Canada, mais partout dans le monde. Un racisme profondément enraciné, des lois discriminatoires et une longue histoire de marginalisation et de dépossession ont privé les peuples autochtones de leur propre choix de vie et dépouillé les communautés des terres et ressources sans lesquelles leur économie ne peut être viable ni leur mode de vie assuré. À cet égard, nous souhaitons rappeler le fait que les peuples autochtones au Canada sont toujours sous tutelle de la *Loi sur les Indiens* qui comporte encore aujourd'hui des clauses discriminatoires envers les femmes autochtones (voir l'affaire *McIvor v. Canada* où la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a statué en avril 2009 que la *Loi sur les Indiens* était discriminatoire à l'égard des femmes en ce qui a trait à l'inscription des « Indiens »). L'appui international éloquent à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, fruit de vingt ans de travaux réalisés par les peuples autochtones et le système des Nations Unies (adoptée le 13 septembre 2007 par 143 pays au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies) est un pas en avant important pour contrer la discrimination et le racisme qui sont très répandus et qui menacent la survie et le bien-être de plus de 300 millions d'autochtones du monde entier.

Le processus menant à l'adoption de la Déclaration à l'Assemblée générale de l'ONU affirme clairement que les peuples autochtones ne peuvent être privés arbitrairement du droit à l'autodétermination, reconnu en droit international comme un droit universel de tous les peuples. La Déclaration affirme également divers droits tant collectifs qu'individuels concernant notamment les terres, territoires et ressources, qui sont essentiels à l'identité culturelle des peuples autochtones et l'exercice de leurs droits fondamentaux de la personne. Plus particulièrement en ce qui a trait aux femmes autochtones et leur famille, la Déclaration affirme le droit à l'égalité et à la non-discrimination et demande aux États d'instaurer des mesures pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes formes de violence. La Déclaration est donc particulièrement importante à cet égard en établissant des standards minimums de respect des droits collectifs et libertés individuelles des peuples autochtones, et plus particulièrement des femmes et enfants autochtones étant principalement touchés par les questions de violence familiale. La Déclaration ne crée pas de nouveaux droits. Malheureusement, pour les peuples autochtones d'ici, la victoire que représente l'adoption de cet important texte est viciée par l'attitude du Canada qui refuse toujours de ratifier la Déclaration (le Canada est l'un des 4 pays



ayant voté contre la Déclaration), ce qui nuit à la réputation du Canada à l'échelle internationale en tant que chef de file des droits de la personne et des droits des peuples autochtones.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS?

Depuis que la Déclaration a été adoptée en 2007 par l'Assemblée générale de l'ONU, les organisations autochtones au Canada continuent à mettre de la pression auprès du gouvernement canadien. Femmes autochtones du Québec (FAQ) appuie les efforts pour convaincre le gouvernement canadien à changer de position en faisant partie d'une coalition d'organismes au niveau national et d'une coalition d'organismes autochtones et de la société civile au niveau provincial. La coalition nationale a notamment publié et diffusé un livret de la Déclaration, et de son côté la coalition provinciale a fait parvenir une lettre ouverte signée par plus de 130 personnalités publiques et populaires au gouvernement du premier ministre du Québec invitant « l'Assemblée nationale du Québec à se distinguer en adoptant une motion de soutien à la Déclaration ». De plus, le 8 avril 2008, la Chambre des communes canadienne a adopté une motion pour souscrire à la Déclaration telle qu'adoptée par l'ONU, appelant le Parlement et le gouvernement du Canada à « mettre en œuvre complètement les normes qui y sont contenues ». Et malgré cette motion, le gouvernement canadien continue à s'opposer à la Déclaration.

De plus, les peuples autochtones ont reçu l'appui légal et professionnel à la Déclaration par l'entremise d'une lettre ouverte signée par 101 avocats et universitaires provenant de partout au Canada constatant qu'« aucun argument juridique crédible n'a été fourni pour appuyer ces déclarations erronées » de la part du gouvernement canadien. C'est donc dans cette perspective que Femmes Autochtones du Québec demande l'appui de la société civile pour avancer le processus de l'adoption et la mise en œuvre de la Déclaration au Canada.

C'est pourquoi, avec les femmes autochtones du Québec, nous revendiquons :



- ▲ Que le Canada signe la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et mette en œuvre les droits qui y sont contenus avec une attention particulière sur les droits des femmes et des enfants autochtones.

QUELQUES RÉFÉRENCES POUR EN SAVOIR PLUS

- FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC (FAQ) et al, *Droits des peuples autochtones, De la Déclaration à la Réalisation*, 2009.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html>.
- ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR, *Lettre ouverte - Le Canada refuse toujours de respecter les droits de l'homme*, 2009.
- ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR, *Déclaration politique de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador*, 2007.





• CONCLUSION

Nous, les femmes, marchons depuis longtemps pour dénoncer et exiger la fin de l'oppression que nous vivons en tant que femmes, pour dire que la domination, l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit menant aux injustices, aux guerres, aux conquêtes et aux violences ont une fin. De nos luttes féministes, de celles qu'ont menées nos aïeules sur tous les continents, sont nés de nouveaux espaces de liberté, pour nous-mêmes, pour nos filles, pour nos fils et pour toutes les petites filles et tous les petits garçons, qui, après nous, fouleront ce sol. Nous bâtissons un monde où la diversité est un atout et où tant l'individualité que la collectivité sont sources de richesse, où les échanges fleurissent sans contraintes, où les paroles, les chants et les rêves bourgeonnent. Ce monde considère la personne humaine comme une des richesses les plus précieuses. Il y règne l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Ce monde, nous avons la force de le créer¹⁰⁰.

... nous continuons à défendre nos revendications sans relâche. Nous proposons des alternatives pour construire un autre monde. Nous sommes actives au sein des mouvements sociaux du monde et de nos sociétés. Nous approfondissons la réflexion sur la place qu'occupent et que doivent occuper les femmes dans le monde¹⁰¹.

... par les actions à venir, nous réaffirmons qu'un autre monde est possible, un monde rempli d'espoir, de vie, où il fait bon vivre et nous déclarons notre amour à ce monde, à sa diversité et à sa beauté¹⁰².

Voilà pourquoi nous marcherons encore, à la grandeur du Québec, en 2010!

 **Tant que toutes les femmes ne seront pas *libres*, nous serons en *marche* !**
Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes - www.ffq.qc.ca

¹⁰⁰ Charte mondiale des femmes pour l'humanité, préambule, Marche mondiale des femmes, adoptée le 10 décembre 2004, Kigali, Rwanda

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid.